



Sommet mondial sur le monde du travail

Table des matières

Page

Table ronde de haut niveau

L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience: les moyens d'y parvenir.....	1
--	---

Séance spéciale

Visite de haut niveau de Son Excellence M. Michael D. Higgins, Président de l'Irlande.....	10
Visite de haut niveau de Son Excellence M. Faustin-Archange Touadéra, Président de la République centrafricaine	22
Commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail	27

Jeudi 7 juin 2018, 10 h 15
Modératrice: M^{me} Robino

Table ronde de haut niveau

L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience: les moyens d'y parvenir

La Présidente de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail, M^{me} Majali, Ambassadrice du Royaume hachémite de Jordanie, a souhaité la bienvenue aux participants au Sommet sur le monde du travail. Elle a présenté brièvement le programme de travail de la journée, en précisant que la matinée serait consacrée à une table ronde interactive de haut niveau ayant pour thème «L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience: les moyens d'y parvenir».

La Présidente a ensuite présenté les intervenants: M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); M. Helder Da Costa, secrétaire général du G7+; M^{me} Lucija Ljubić-Lepine, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, représentante permanente de la Bosnie-Herzégovine; M^{me} Rokia Traoré, Ambassadrice de la Fondation Passerelle, Mali; M^{me} Sylvia Escovar, présidente de la société Terpel, Colombie; et M^{me} Rosa Helena Flerez González, secrétaire générale de la Confédération des travailleurs de Colombie (CTC), Colombie. Elle a indiqué que la modératrice de la table ronde serait M^{me} Carolina Robino, directrice de BBC Mundo.

La Présidente a mis en relief le rôle central de l'emploi et du travail décent dans la réponse aux situations de conflit et de catastrophe, en particulier pour les réfugiés. Elle a indiqué que cette question importante a donné lieu à l'adoption, à la 106^e session de la Conférence (juin 2017), de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, qui orientera la discussion et guidera les travaux que les Etats Membres entreprendront en faveur de la justice sociale et d'une paix durable.

Dans ses remarques liminaires, M. Ryder, Secrétaire général de la Conférence a souligné la pertinence du thème du Sommet. L'action de l'OIT est d'autant plus justifiée que des centaines de millions de femmes et d'hommes qui vivent dans des pays fragiles touchés par des conflits et des catastrophes sont en quête d'emplois, de justice sociale, de moyens de subsistance, de liberté et de dignité. Le souhait de ces personnes déplacées est de pouvoir donner une éducation à leurs enfants et de rentrer chez elles pour y trouver un emploi et la sécurité, comme il se dit sans relâche dans les camps de réfugiés. Tous les participants ont intérêt à assurer la paix et la résilience. Le Secrétaire général de la Conférence a réaffirmé l'engagement de l'OIT à cet égard et, reprenant les termes de la Constitution de l'OIT, a déclaré que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

Le Secrétaire général de la Conférence a souligné qu'un nouveau consensus se dégage au niveau mondial quant aux moyens de remédier aux causes profondes des conflits et des crises. On observe une convergence entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et le programme du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Ce consensus crée une dynamique en faveur d'une croissance inclusive, de la création d'emplois et du travail décent, composantes indispensables à l'instauration de la paix et à la lutte contre les inégalités et la violation des droits humains. Le Secrétaire général de la Conférence a rappelé aux participants les propos tenus par le Président Franklin D. Roosevelt lors de son allocution devant la Conférence internationale du Travail en 1941: «... l'Organisation internationale du Travail, par la représentation du monde des travailleurs et du patronat qu'elle assure, ainsi

que par ses connaissances et son expérience techniques, constituera un instrument de paix d'une valeur inappréciable».

Comme l'a rappelé M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, dans son allocution à la 107^e session de la Conférence, les emplois décents sont partie intégrante d'un monde meilleur. L'OIT a mis ses compétences et ses connaissances au service des populations les plus vulnérables en vertu d'une démarche ancrée dans les valeurs et les principes fondateurs de l'Organisation. La recommandation n° 205 est un instrument de référence pour répondre à des préoccupations se situant à l'intersection de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Cette norme établit des principes directeurs à l'intention des Etats Membres et préconise des stratégies cohérentes et intégrées propres à prévenir les crises et à y remédier, à faciliter le redressement après un conflit et à pérenniser la paix et la résilience.

Il faut saisir les possibilités qu'offre la nouvelle architecture de l'aide humanitaire et du développement pour favoriser le maintien de la paix, davantage prévenir les conflits et mieux y répondre. Pour cela, il faut multiplier les partenariats stratégiques et opérationnels et harmoniser les efforts accomplis au niveau international à l'appui des gouvernements nationaux et des populations. Le Secrétaire général de la Conférence s'est donc félicité de la présence de M. Grandi, représentant le HCR, et de M. Da Costa, représentant le G7+.

C'est avant tout pour atteindre cet objectif que l'OIT a lancé son programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience», qui met l'accent sur les jeunes et les femmes et prévoit l'adoption d'une approche pluridimensionnelle reposant sur le dialogue social entre les acteurs locaux pour l'emploi et le développement économique, dans un cadre cohérent, global et adapté au contexte, dans les pays fragiles et touchés par les conflits. De telles initiatives doivent s'inscrire dans le cadre plus large des efforts déployés en faveur de la paix au niveau des pays, qui devaient s'approprier le processus et s'engager à le mener à son terme sur une base inclusive, en tenant compte des besoins des personnes les plus marginalisées, notamment les femmes, les jeunes, les minorités et les personnes handicapées.

Le Secrétaire général de la Conférence a conclu en soulignant que les idées issues de la discussion contribueront à favoriser une telle collaboration et permettront à l'OIT de mieux s'acquitter de son mandat, pour promouvoir une paix durable grâce au travail décent.

La séance s'est poursuivie avec la projection d'une vidéo du BIT illustrant le rôle joué par l'OIT dans la construction de la paix et de la résilience, mettant en lumière les difficultés auxquelles sont confrontées des centaines de millions de personnes touchées par des crises et soulignant la nécessité de promouvoir l'emploi et le travail décent pour atténuer leurs souffrances. Rappelant que l'OIT œuvre depuis cent ans à l'instauration d'une paix durable et que cet engagement a été officiellement consacré par l'attribution, en 1969, du prix Nobel de la paix, cette vidéo mentionne deux événements récents de première importance: l'adoption de la recommandation n° 205 et le lancement du programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience». Les principaux éléments de ce programme y sont présentés: investissements à forte intensité d'emplois; développement économique local; développement des compétences; renforcement des services de l'emploi; formation à l'entrepreneuriat et développement des entreprises. La vidéo se termine sur un double constat: la communauté internationale est unanimement résolue à s'attaquer aux causes profondes des conflits et tient manifestement à confier à l'OIT un rôle de plus en plus déterminant dans la construction de la paix.

La modératrice a annoncé la première série de questions consacrées à l'importance de la création d'emplois et du travail décent pour le maintien de la paix.

Une membre travailleuse de l'Irlande a évoqué le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs, a souligné l'importance du dialogue social, et a rappelé notamment que le travail décent constitue une réponse aux besoins des personnes touchées par la précarité de l'emploi, en particulier les femmes et les jeunes travailleurs. Elle a demandé aux participants de mettre en évidence les difficultés rencontrées par les jeunes à la recherche d'un travail décent et de réfléchir aux meilleurs moyens à mettre en œuvre pour les aider à réaliser leurs ambitions.

Un membre employeur du Guatemala a pris l'exemple de son pays, qui sort d'un long conflit, pour montrer que la paix, en soi, ne suffit pas. Il a mentionné les diverses initiatives prises par le gouvernement: signature d'accords de paix, récente mise sur pied d'une commission nationale pour les relations professionnelles et la liberté d'association, lancement du programme national de promotion du travail décent. Il a toutefois noté la montée de la violence et du crime organisé, ainsi que de l'informalité et des migrations. Il s'est demandé comment faire pour modifier le contexte post-conflit de manière à instaurer des conditions favorables aux entreprises durables et propices à la création d'emplois décents.

Un membre gouvernemental de la Turquie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe occidentale, a déclaré que l'afflux de populations fuyant les conflits, les violations des droits de l'homme et les catastrophes naturelles crée la pire crise de l'histoire due à des déplacements forcés. Entre 2015 et 2017, 3,1 millions de personnes déplacées de force ont demandé l'asile dans l'Union européenne (UE); 1,4 million d'entre elles ont obtenu le statut de réfugié et une protection à ce titre, notamment avec le soutien de la Turquie. Il est crucial de poursuivre la coopération pour faire face à tous les problèmes qui se posent et qui revêtent une acuité particulière pour les Etats membres de l'UE situés en première ligne face à cette pression migratoire. Un exemple de cette coopération est fourni par le programme de soutien que l'UE a lancé en coopération avec les pays touchés et d'autres organisations internationales. Il importe que la charge soit équitablement répartie.

Toute initiative devait avant tout viser à répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés et mettre l'accent sur l'aide humanitaire, l'éducation et les services de santé, les infrastructures communales, la protection sociale, les services publics, le soutien socio-économique et le travail décent. Le BIT est instamment invité à utiliser ses ressources au mieux pour aider les Etats Membres à promouvoir l'emploi, l'insertion sur le marché du travail, le développement des capacités des autorités locales et le renforcement des institutions, en coopération avec les parties prenantes concernées. L'intervenant a demandé aux participants de définir leurs attentes par rapport au Pacte mondial sur les réfugiés, de donner leur point de vue sur ce que l'OIT et les mandants tripartites pourraient faire afin d'assurer un partage des responsabilités au niveau international ainsi que sur la manière de favoriser la montée en puissance de la réponse mise en œuvre en cas d'afflux de réfugiés.

Un membre gouvernemental du Liban a pris la parole au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC). Il a rappelé que la création d'emplois joue un rôle essentiel pour soutenir les diverses interventions menées dans les pays fragiles afin de maintenir la paix, de rétablir le travail décent et de trouver des solutions durables pour les réfugiés, notamment leur rapatriement et leur réintégration durable. De nombreux pays en développement de la région, sans grandes ressources ni capacités, prennent sur eux d'assurer la protection d'effectifs considérables de réfugiés.

L'intervenant a jugé nécessaire de renforcer la coopération internationale, de développer la solidarité et de mieux partager les responsabilités pour pouvoir renforcer l'aide et la protection offertes aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Il a demandé aux participants comment l'OIT pourrait associer ses efforts à ceux de ses partenaires du développement et du secteur privé pour soutenir durablement le travail décent – l'objectif étant de réduire la fragilité des pays d'origine – et tenter d'influer sur les facteurs

économiques qui sont à l'origine des déplacements. Il s'est également demandé comment les pays en développement peuvent remédier aux lacunes de leurs marchés tout en facilitant la transition pour les réfugiés.

M. Da Costa a souligné l'importance du travail décent dans les Etats touchés par des conflits. En 2014, le secrétariat du G7+ et l'OIT ont signé un mémorandum d'accord visant à promouvoir des emplois pour la paix. Dans les Etats fragiles, les jeunes vivent dans une pauvreté et une violence qui sont imputables soit à des catastrophes naturelles, soit à des politiques, d'origine bien humaine celles-là, qui engendrent de la souffrance et déclenchent des déplacements forcés à grande échelle. Le travail décent constitue un impératif: les emplois pour la paix sont essentiels, tant pour la paix que pour la consolidation de l'Etat. Le G7+ et ses partenaires internationaux ont adopté le premier cadre de dialogue international en signant en 2011 un «New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles», qui comporte en matière de consolidation de la paix et de reconstruction de l'Etat plusieurs objectifs, dont l'un s'intitule «Créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance». Les objectifs de développement durable 8 et 16 du Programme 2030 consacrent les mêmes principes, à savoir qu'il ne saurait y avoir de développement sans emplois et sans sécurité. L'intervenant a rappelé que, pour fournir des services aux gens, il faut des institutions solides.

M^{me} Ljubić-Lepine a fait observer que, bien que le conflit en Bosnie-Herzégovine remonte aux années quatre-vingt-dix, le pays était toujours confronté à de graves problèmes, par exemple en ce qui concerne les possibilités d'emploi pour les anciens combattants, les femmes et les jeunes. Le renforcement des capacités nationales est un élément important de la résilience et du redressement après un conflit et permet de ne pas dépendre de ressources extérieures.

M^{me} Escovar a souligné que les acteurs privés pouvaient contribuer à l'emploi et à la paix. Il faut que les anciens combattants aient confiance dans la transition vers la paix, mais aussi, plus largement, aient espoir en l'avenir, a-t-elle fait remarquer. Ils doivent être en mesure d'œuvrer à la paix, avec confiance et dignité, et d'obtenir un travail décent qui ouvre la voie à un avenir meilleur.

M^{me} Traoré a noté que l'art, même s'il n'est sans doute pas généralement perçu comme un élément utile à la paix et à la résilience, peut représenter un secteur économique important et servir de vecteur social dans les situations d'après-conflit. Bien souvent, l'art disparaît pendant un conflit, et son renouveau peut être un moyen d'aider les gens à travailler et à vivre ensemble.

M^{me} Flerez González a fait observer que la Colombie mettait tout en œuvre pour obtenir la paix, mais que beaucoup restait à faire. Les attentes en matière de travail décent et d'amélioration de la situation sont considérables. Cependant, il n'existe pas de véritable dialogue entre les partenaires sociaux et le gouvernement sur la voie à suivre. Il est essentiel que le dialogue social soit renforcé et que les syndicats continuent à s'engager.

M. Grandi a observé que les déplacements forcés soulevaient différents enjeux: survie, durabilité, dignité, identité, réintégration. Avec quelque 70 millions de personnes déplacées, l'accès à un emploi rémunérateur est capital. Sans cette possibilité, les personnes déplacées continueront d'être un facteur d'instabilité. Evoquant les crises en Jordanie, au Liban et en Turquie, il a fait observer que l'accès à l'emploi était important dans ces pays et que cela contribuait à la paix. Il a souligné combien il importait, pour trouver des solutions durables aux déplacements forcés, de mettre en place des moyens permettant un retour des réfugiés dans la dignité et la sécurité, de s'attaquer aux causes profondes et de faire en sorte que les personnes puissent avoir accès à un travail décent dans leur pays d'origine.

La modératrice a ouvert la deuxième série de questions sur les expériences récentes concernant la contribution du travail décent à la satisfaction des besoins des personnes en situation de fragilité, en particulier les femmes et les jeunes travailleurs.

Un membre gouvernemental du Paraguay, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a indiqué que, pour parvenir au travail décent, il convenait que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour mettre en place un système de sécurité sociale approprié, y compris des institutions qui fonctionnent, avec l'appui du BIT. Les groupes qui se trouvent déjà en situation de vulnérabilité et qui sont touchés par les crises ont plus de difficultés à trouver un emploi décent. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes, qui représentent un tiers de la population des Etats en situation de fragilité et qui n'ont pas accès à l'enseignement formel ni au développement des compétences. Les jeunes qui n'ont pas un emploi décent n'ont d'autre choix que l'inactivité, ce qui est source de frustration. Les gouvernements doivent adopter une politique spécifique en direction des jeunes, pour empêcher qu'ils ne basculent dans l'informalité. Le BIT devrait s'appuyer sur son expérience au niveau international pour être en mesure d'apporter ses conseils. L'intervenant a demandé comment les pays pouvaient parvenir à créer des possibilités d'emploi décent pour les jeunes, dans un objectif de consolidation de la paix.

Un membre employeur de la Tunisie a relevé le rôle important de tous les acteurs qui contribuent au processus de transition démocratique, ainsi que la place essentielle qu'occupe dans ce processus la création d'emplois pour les jeunes. Il a remercié le BIT pour son assistance dans le cadre des programmes d'urgence pour l'emploi comprenant des mesures sociales à destination des jeunes. Cependant, il a mis en avant les limites de ces mesures et le problème de la pérennité des programmes. La création d'emplois décents et durables passe par la promotion de l'investissement et la mise en place d'un environnement propice aux entreprises durables. L'investissement doit aller de pair avec une stratégie de croissance économique inclusive. L'intervenant a demandé quelles seraient les mesures essentielles à prendre aux niveaux régional, national et international pour garantir la paix, et comment les partenaires tripartites pourraient faire pour créer un modèle de croissance et d'investissement plus inclusif, permettant la création d'emplois et la transition vers l'économie formelle.

Un membre travailleur du Sénégal a souligné la nécessité d'une mise en œuvre adéquate de la recommandation n° 205. Il a fait valoir la nécessité de mettre l'accent non seulement sur les personnes touchées par les crises, mais aussi sur les mesures de prévention et sur la gestion de l'après-crise. Compte tenu de l'importance du dialogue social pour le travail décent, il a demandé comment les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pourraient jouer un rôle plus actif dans le processus global et quelle stratégie pourrait assurer une plus grande efficacité.

Un membre gouvernemental du Libéria, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a souligné que les femmes et les enfants étaient particulièrement vulnérables et a demandé quel devait être le rôle de l'OIT et des partenaires sociaux pour assurer l'autonomisation des femmes aux niveaux local et national afin de réduire leur vulnérabilité.

M^{me} Escovar a souligné que Terpel, une compagnie pétrolière et gazière colombienne, apportait une contribution très importante à la consolidation de la paix, par exemple en travaillant avec les femmes des zones rurales, qui ont plus de difficultés que les hommes à se réinsérer après la guerre. De nombreuses femmes qui ont fait partie de la guérilla sont rejetées par la société, et même par leur famille. Le plus important dans le processus de réintégration est de reconnaître les problèmes, de mettre en évidence les changements requis et de créer des possibilités d'emploi.

M^{me} Traoré a expliqué qu'il était important de recenser les secteurs qui offrent des possibilités de travail organisé. Le travail social, les arts et la culture recèlent un potentiel pour l'emploi. L'intervenante a mis en avant son expérience s'agissant d'aider les jeunes

dans la transition vers l'économie formelle et d'inciter les employeurs à engager des jeunes issus des zones rurales. Elle a souligné qu'il fallait tenir compte du contexte national pour trouver des solutions adaptées. Pour être en mesure de proposer une analyse et des avis adéquats, il est important de faire intervenir les partenaires sociaux, qui ont besoin de voir leurs capacités renforcées pour pouvoir participer de façon constructive au dialogue social.

M. Da Costa a présenté trois exemples pratiques d'activités du G7+ dans des situations de conflit et en matière de prévention des crises de réfugiés. Il a d'abord évoqué les réfugiés présents à l'aéroport de Bangui, en République centrafricaine. Après des discussions avec le gouvernement et l'ONU, un environnement sûr a été fourni; les ressources mises à disposition et l'instauration d'un climat de confiance ont été essentielles dans la recherche d'une solution. L'intervenant a ensuite évoqué la situation des personnes déplacées à l'intérieur du Timor-Leste, où la solution a notamment consisté à fournir des ressources aux personnes concernées pour leur permettre de rentrer chez elles et d'assurer leur subsistance. Enfin, il a insisté sur le rôle de soutien au profit des moyens de subsistance, qui visait à favoriser le redressement en Afghanistan. Les solutions locales et l'instauration d'un climat de confiance sont au cœur des activités du G7+.

M. Grandi a dit que l'on dénombrait 70 millions de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont bon nombre sont des jeunes et des femmes, et que près de 90 pour cent se trouvent dans des pays aux ressources très limitées. Le déficit d'emplois décents s'accompagne d'énormes risques d'exploitation, de marginalisation, d'exclusion et de radicalisation. L'intervenant a souligné la nécessité de faire évoluer la culture de l'intervention en écartant les solutions purement humanitaires au profit de solutions à long terme axées sur le développement, et il a insisté sur l'importance de la recommandation n° 205 dans le cadre de cette évolution. Il a salué le BIT et la Conférence pour leurs travaux sur cette question. Cette recommandation serait également utile pour le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour le Pacte mondial sur les réfugiés. L'intervenant a évoqué une nouvelle approche que le HCR a testée avec la Banque mondiale, la société civile locale et le secteur privé dans 14 pays un peu partout dans le monde.

La modératrice a ouvert le débat sur la troisième série de questions concernant la contribution des programmes de promotion de l'emploi.

Un membre employeur du Rwanda a retracé le parcours de son pays, lequel a connu un conflit et une crise qui ont débouché sur le génocide de 1994 avant de compter aujourd'hui parmi les pays africains qui fonctionnent le mieux et d'obtenir d'excellents résultats dans la réduction de la pauvreté. Il a souligné le rôle important que joue le secteur privé dans la création d'emplois de grande qualité, surtout pour les jeunes et les femmes. Il a demandé aux intervenants quelle était la principale fonction de la coopération internationale et du secteur privé pour les pays qui sortent d'un conflit.

Un membre gouvernemental de la Lettonie a souligné qu'il était indispensable de mettre en place des stratégies globales en faveur de l'emploi pour se remettre d'un conflit et d'une situation de fragilité. Il a insisté sur le fait que ces stratégies devaient comprendre des programmes d'investissement à forte intensité d'emplois et des possibilités de création de revenus, s'accompagner d'activités de formation et faire participer les collectivités locales. Une transformation structurelle, la participation au marché du travail et un environnement porteur pour le secteur privé sont des facteurs essentiels. L'orateur a demandé aux intervenants de faire état de leur expérience des investissements à forte intensité d'emplois dans les situations de sortie de crise.

Un membre gouvernemental de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, s'exprimant au nom du GASPAC, a salué les efforts que l'OIT déploie en vue de briser le cercle vicieux des conflits et des catastrophes, en particulier au moyen de son programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience». Ce programme a pour objet de s'attaquer aux causes

profondes de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale en offrant des possibilités d'emploi et de revenu assorties d'une protection adéquate des droits des travailleurs afin de réduire les tensions, de faciliter la cohésion sociale et de renforcer la résilience face aux chocs futurs.

L'orateur a demandé quel types d'intervention l'OIT et ses Etats Membres pourraient proposer aux entreprises et aux multinationales pour s'assurer de leur participation active à la remise à neuf, à la reconstruction et à la fourniture d'une protection sociale après une catastrophe ou un conflit, en tenant compte en particulier des difficultés propres aux économies de faible envergure.

M^{me} Ljubić-Lepine a reconnu que les principes directeurs de l'OIT donnaient une ossature aux mesures de prévention des crises et aux activités d'intervention. Elle a souligné la pertinence du recours à des solutions locales pour les communautés et de l'adoption d'approches globales, comme envisagé dans le Programme 2030, notant que la pérennité de la paix passait par le développement durable, et inversement. Elle a affirmé que la coopération de toutes les parties prenantes était essentielle à tous les niveaux, tant au sein du pays concerné qu'à l'échelle internationale.

M^{me} Flerez González a affirmé que la recommandation n° 205 donnait des éléments pour créer des emplois décents. Toutefois, de tels emplois décents ne deviendront une réalité que si les gouvernements ont la volonté politique de mettre en œuvre la recommandation. L'intervenante a expliqué que l'informalité était très présente dans son pays et que les problèmes d'inégalité, de pauvreté et de marginalisation y persistaient. Elle a ajouté que les femmes étaient les plus touchées par les conflits, qui les obligent souvent à assumer des tâches plus lourdes dans leurs familles.

M^{me} Traoré a dit que, même si l'on s'accorde à dire que le travail décent est une solution pour tous, il faut adapter les solutions aux contextes. Elle a fait observer qu'on demandait aux jeunes d'avoir une expérience professionnelle pour obtenir un premier emploi, ce qui est contraire à la logique. Elle a présenté à titre d'exemple un projet dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui consistait à inciter des jeunes femmes à acquérir des compétences professionnelles innovantes en vue d'accroître leur capacité de trouver un emploi. Elle a ajouté que tous les emplois sont égaux et méritent le respect, indépendamment de leurs caractéristiques.

M. Grandi s'est penché sur le rôle du secteur privé dans l'aide humanitaire. Compte tenu de la transition qui s'opère, en ce qui concerne les interventions, des objectifs purement humanitaires vers des objectifs axés sur le développement, il espère que l'on adoptera une approche différente afin de canaliser les aspirations philanthropiques du secteur privé de manière à permettre aux acteurs de ce secteur de devenir de véritables partenaires du développement. Par exemple, pour attirer l'investissement privé, le HCR, avec l'aide de la Société financière internationale (SFI), a formé des réfugiés sud-soudanais dans le nord du Kenya afin qu'ils acquièrent des compétences utiles. L'intervenant a souligné qu'il fallait s'intéresser tout spécialement aux femmes en situation de fragilité, qui portent le fardeau de la résilience. Il a ajouté qu'il était nécessaire de renforcer les liens entre les qualifications et les besoins du marché du travail.

La modératrice a ouvert les débats sur la dernière série de questions portant sur les partenariats stratégiques.

Un membre gouvernemental du Botswana, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a souligné l'importance du rôle de l'OIT dans l'actuel programme de pérennisation de la paix s'agissant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et a déclaré qu'il souhaitait savoir quelle était la meilleure façon de procéder.

Un membre employeur des Philippines a fait remarquer que les situations de crise nécessitent des politiques fortes et précises. Bien conscient des contraintes qui limitent le champ d'application des politiques dans ces situations, il s'est demandé si l'OIT ne devait pas se concentrer dans un premier temps sur la création de possibilités d'emploi et le développement des compétences. L'intervenant a proposé que, compte tenu de la demande d'assistance technique, l'OIT envisage attentivement diverses possibilités de financement.

Un membre travailleur du Pakistan a souligné qu'il fallait concentrer les mesures sur les catégories les plus vulnérables de la population, y compris les anciens combattants, et qu'il était essentiel de développer les compétences des personnes concernées pour améliorer leur employabilité. Il a fait remarquer que l'on pourrait s'attaquer aux causes profondes des conflits en gelant les dépenses militaires. Les normes internationales du travail fondamentales et le dialogue social mondial sont des facteurs clés pour assurer la paix et la résilience.

Un membre gouvernemental du Paraguay a noté qu'il fallait remédier à la vulnérabilité d'un très large éventail de personnes, parmi lesquelles les personnes handicapées et les réfugiés, pour favoriser la paix et la résilience. Il s'est demandé comment les organisations internationales pouvaient mettre en commun au mieux leurs ressources afin de faire face aux catastrophes et aux conflits.

M. Da Costa a répondu qu'il était important d'attirer les investissements privés, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et des télécommunications. Il a ajouté que les investissements à forte intensité d'emplois pouvaient contribuer à la création d'emplois décents. Il faut conclure des partenariats stratégiques, y compris entre les organismes des Nations Unies. Il n'y a pas de paix possible sans développement, et pas de développement possible sans paix. L'intervenant a souligné l'importance des jeunes et des femmes dans ces processus.

M^{me} Escovar a affirmé que la fin d'un conflit armé pouvait sortir des pays de l'enfer mais ne les conduisaient pas directement au paradis. Elle a noté que 47 pour cent des anciens guérilleros n'avaient pratiquement aucune instruction, et qu'il était donc important de soutenir l'éducation et la formation comme une voie vers l'emploi. Elle a souligné l'importance de l'éducation et des compétences pour les entreprises et pour les femmes dans les zones rurales.

M^{me} Ljubić-Lepine a fait remarquer qu'un système éducatif solide était un élément crucial pour la paix et la résilience, tout comme la collaboration avec des partenaires internationaux tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'UE afin de contribuer à améliorer le taux d'emploi et les revenus au niveau national. Elle a ajouté que le travail décent jouait un rôle central dans la survie et la croissance de son pays, mais aussi dans la préservation de la dignité des personnes.

M^{me} Flerez González a souligné l'importance du dialogue social, de la liberté syndicale et des droits des travailleurs en général. Elle a évoqué en particulier l'absence de droits pour les femmes. La recommandation n° 205 est un outil important pour assurer la paix et la résilience. L'intervenante a appelé l'attention sur une catastrophe naturelle qui se préparait dans son pays et qui contraindrait de nombreuses personnes à se déplacer en conséquence d'une modification géographique de trois voies navigables nationales, un problème auquel il faudrait s'attaquer de toute urgence.

M^{me} Traoré a souligné que le secteur culturel et artistique en Afrique pouvait contribuer à la création d'emplois. Toutefois, l'OIT et les autres organisations internationales doivent reconnaître et mieux soutenir ce secteur en Afrique. Ce dernier doit en effet être traité comme un véritable secteur économique qui contribue au développement lorsqu'il est suffisamment soutenu par des politiques appropriées.

M. Grandi a remercié le Secrétaire général de la Conférence d'être un partenaire de premier plan et de partager la responsabilité du développement. Il a souligné l'importance non seulement des activités normatives de l'OIT, mais aussi de ses activités pratiques. Grâce à la réforme du système des Nations Unies et aux pactes mondiaux, les organismes des Nations Unies renforcent leur capacité de travailler ensemble. L'intervenant a appelé tous les gouvernements, les entreprises et les organisations de travailleurs à nouer le dialogue et à s'efforcer de trouver des solutions.

Pour conclure, le Secrétaire général de la Conférence a remercié tous les intervenants pour l'excellente qualité des échanges. Il a souligné l'ampleur et la rapidité des progrès accomplis dans le cadre du débat sur les emplois au service de la paix et de la résilience au sein de l'OIT, alors que des doutes avaient été exprimés à l'apparition d'événements récents quant à la question de savoir si l'OIT était compétente en la matière et si son action n'allait pas faire double emploi avec celle d'autres organismes des Nations Unies. Avec le changement de paradigme, l'OIT, au sein du système international et sous la direction du Secrétaire général de l'ONU et des Etats Membres, y compris les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, se trouve à l'intersection entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et assume ses responsabilités au moyen de son programme phare «Des emplois au service de la paix et de la résilience». Le Secrétaire général de la Conférence a confirmé que l'OIT se servirait de la recommandation n° 205 comme d'un cadre directeur pour aller de l'avant.

Le Secrétaire général de la Conférence a rappelé à l'assemblée que les déplacements augmentent la fragilité de toutes les personnes concernées, ce qui n'est pas sans conséquence. L'OIT ne s'écarte pas de son activité habituelle en exécutant le programme «Des emplois au service de la paix et de la résilience», qui devrait au contraire faire partie intégrante des activités ordinaires de l'Organisation. Il est de la responsabilité de chacun de trouver des solutions pour relever ce défi.

La Présidente a clos la séance en remerciant tous les participants pour leurs contributions importantes et M^{me} Carolina Robino pour son rôle éminent de modératrice.

Jeudi 7 juin 2018, 12 h 35
Présidence de M^{me} Majali

Séance spéciale

Visite de haut niveau de Son Excellence M. Michael D. Higgins, Président de l'Irlande

La Présidente *(original anglais)*

La 107^e session de la Conférence internationale du Travail a l'honneur de recevoir la visite d'un invité de haut rang, Son Excellence M. Michael D. Higgins, Président de l'Irlande.

Monsieur le Président, au nom de la Conférence, permettez-moi de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue et de vous exprimer toute notre reconnaissance d'être venu prendre la parole devant notre assemblée.

Je donne tout d'abord la parole à M. Ryder, Secrétaire général de la Conférence, qui va souhaiter la bienvenue au Président et le présenter.

Le Secrétaire général de la Conférence *(original anglais)*

Monsieur le Président, c'est un honneur de vous recevoir à cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est un véritable plaisir de vous accueillir à nouveau à Genève, au BIT et à notre Conférence.

Comme vous le savez bien, l'Irlande n'a pas été épargnée par les conflits au cours de son histoire, mais, en même temps, elle a montré à maintes reprises son engagement en faveur de la paix et sa capacité de résilience, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

C'est pourquoi nous nous félicitons tout particulièrement de votre visite aujourd'hui, puisque le Sommet sur le monde du travail est consacré cette année à l'emploi et au travail décent au service de la paix et de la résilience. Il est par ailleurs tout à fait opportun que vous nous rendiez visite l'année du vingtième anniversaire de la signature de l'Accord de paix du vendredi saint – accord qui a jeté les bases d'un avenir plus juste et pacifique pour toute l'Irlande.

Comme beaucoup le savent, vous avez plusieurs cordes à votre arc: Président bien sûr, mais aussi poète, écrivain, philosophe, linguiste, sociologue et homme d'Etat. Mais pour nous, vous êtes avant tout l'ardent et infatigable défenseur de la justice sociale – vocation même de cette maison –, des droits humains, de l'égalité et de la dignité humaine, tant dans votre pays que dans le monde. Ces notions sont au cœur de votre vision pour l'avenir de l'Europe et de la communauté internationale; une vision qui repose sur la paix, la solidarité et la durabilité.

Nous sommes témoins de votre volonté sans faille d'appliquer inlassablement ces convictions à la cause de la paix et de la démocratie, en Irlande et ailleurs, au Nicaragua, au Chili et jusqu'au Cambodge, en passant par l'Iraq, la Somalie et, plus récemment, la Colombie et la République arabe syrienne. Vous avez toute votre place dans la longue et fière tradition irlandaise d'engagement vis-à-vis de la paix et de la sécurité dans le monde,

qui s'incarne dans des activités de rétablissement et de consolidation de la paix, tradition dont, je m'empresse de le dire, cette Organisation a grandement profité. Votre œuvre en faveur de la paix et de la justice sociale a été reconnue, notamment à Helsinki, où, en 1992, on vous a décerné le tout premier prix Seán MacBride pour la paix.

Vous avez donné des conseils de prudence, et c'est peu dire, dans un monde où règne, comme je l'ai dit au début de la Conférence, une nouvelle brutalité, plus omniprésente que jamais. Vous avez souligné l'absence de débat public, adéquat et inclusif, et fait référence à la montée qui en résulte d'une rhétorique de la rancœur, qui souvent s'enracine dans le désespoir, l'aliénation, l'anomie et l'exclusion. Pour lutter contre cela, vous cherchez à comprendre le passé afin de façonner un avenir meilleur, dont les fondements éthiques reposent sur une vision qui rétablit le lien entre la société, l'économie et l'éthique. Sur ce point, vous vous faites l'écho me semble-t-il de William Faulkner, qui a dit que le passé n'est pas mort, qu'il n'est même pas passé, qu'il est une simple facette du présent. Quel que soit notre passé, il doit nous être utile et nous éclairer pour construire un avenir meilleur. Fort de cette conception inclusive, vous n'avez surpris personne lorsque, en 2011, en devenant le neuvième Président de l'Irlande, vous avez entrepris d'être le président de tout un peuple.

Monsieur le Président, vous nous avez fait l'honneur, à la Conférence Edward Phelan, tenue à Dublin en 2015, de prononcer le discours sur le thème de l'avenir du travail. Alors que l'Organisation approche de son centenaire, ce thème reste au cœur de nos préoccupations. Vous avez souligné alors que seul un discours d'espoir fort peut nous aider à relever les défis de l'avenir et que nous pouvons changer notre destin et notre société pour bâtir un avenir inclusif. Ce message résonne en nous tous, ici, à l'OIT. Nous vous remercions encore une fois d'être parmi nous et attendons avec impatience votre discours.

La Présidente
(original anglais)

Merci, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence. J'ai maintenant l'honneur d'inviter Son Excellence M. le Président Michael D. Higgins à prendre la parole devant notre assemblée.

M. Higgins
Président de l'Irlande
(original anglais)

Je suis extrêmement honoré d'être ici pour me joindre et m'adresser à autant d'éminents délégués représentant autant de nations. Aussi souhaiterais-je commencer par remercier le Directeur général du Bureau international du Travail, Guy Ryder, de ses propos généreux et aimables et de son invitation à m'exprimer à cette séance plénière de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'ai pleinement conscience de m'adresser ici à la plus ancienne, et l'une des plus importantes, des institutions chargées de la conduite des relations internationales, une organisation qui donne la parole non seulement aux gouvernements mais aussi aux représentants des travailleurs et des employeurs, qui vise à établir un partenariat et qui est née du choc des empires – de l'effondrement de la solidarité humaine –, que nous connaissons désormais sous le nom de première guerre mondiale.

Nul doute que cette année, le 11 novembre, de très nombreuses nations dans le monde commémoreront la fin de cette guerre, et j'ai l'espoir que, ce faisant, loin de célébrer le militarisme ou de valoriser l'esprit martial, elles auront à cœur de reconnaître la promesse manquée et le potentiel gâché des millions de vies perdues dans ce conflit, les dommages à long terme subis par les millions de personnes qui ont été blessées ou mutilées, mais aussi

les innombrables témoins des horreurs de la guerre, qui l'ont payé de terribles souffrances morales.

N'est-ce pas l'une des grandes tragédies de l'histoire de l'humanité qu'une conscience mondiale qui aurait pu privilégier la coopération plutôt que l'agression, le conflit, la domination, l'exploitation ou l'accumulation insatiable ne se soit pas fait jour, ni installée et maintenue, mais ait été au contraire – dans tant de lieux à l'époque moderne – rejetée, dévalorisée, voire abandonnée?

De toutes les institutions qui ont été créées par la communauté internationale à la suite du cataclysme qu'a été la première guerre mondiale, une seule existe encore à ce jour: l'Organisation internationale du Travail, forte des 189 peuples qui lui sont affiliés. Cette longévité témoigne de la vision morale et de l'espoir indomptable contenus dans le Préambule de la Constitution de l'Organisation, qui énonce qu'«une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale». Dans les circonstances actuelles, quatre-vingt-dix-neuf ans après la proclamation de cette constitution, cet esprit d'idéalisme et cet objectif moral vital sont certainement plus nécessaires et impérieux que jamais.

Aujourd'hui, alors que nous évoquons l'adoption de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, par la Conférence l'année dernière, nous devons chercher à nous inspirer davantage de ces moments fondateurs de l'histoire de l'Organisation, comme en 1919 et de nouveau en 1944, lorsque la communauté des nations a, pour un moment, été résolue à instaurer, sur les décombres de la guerre – une guerre qui avait conduit l'homme au comble de la cruauté et à la négation de ses instincts humains les plus fondamentaux –, un ordre économique plus juste et plus égal, fondé sur la dignité du travail, dans lequel l'ensemble des acteurs de l'organisation économique et sociale reconnaîtraient les obligations dont ils devaient s'acquitter en vue du bien commun. Un sentiment d'urgence, de désespoir même, incitait à passer à une nouvelle étape de l'expérience humaine.

L'instrument précurseur de la recommandation de 2017, à savoir la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, a été, ne l'oublions pas, adopté le 12 mai 1944, soit deux jours seulement après l'adoption de la Déclaration de Philadelphie. Lire cette recommandation aujourd'hui nous rappelle les énormes défis auxquels devait alors faire face un monde qui cherchait à répondre aux besoins de groupes de population très divers: réfugiés fuyant la persécution, armées d'invasion, soldats démobilisés, travailleurs handicapés et, bien entendu, femmes entrées en grand nombre sur le marché du travail industriel.

La Déclaration de 1944 repose sur des considérations intellectuelles et morales engagées qui garantissaient qu'elle ne serait pas réduite à un ensemble d'expressions rhétoriques dont on pourrait se souvenir à l'avenir. Elle a été suivie – mise en œuvre – par une définition précise du rôle de l'Etat; quant au rôle accepté du marché, compte tenu des conséquences dévastatrices des tendances à la spéculation sauvage qui avaient eu cours en 1929, il était admis que des mécanismes de réglementation étaient nécessaires pour parvenir à maintenir la cohésion sociale. Dans tant de pays et de sociétés, les guerres avaient jeté les gens les uns contre les autres, et l'Etat-providence, avec son projet de citoyenneté partagée, les rapprochait, s'efforçait de leur faire monter l'échelle sociale, offrait une certaine garantie quant à la dignité fondamentale de la citoyenneté et encourageait la participation politique comme espace où exposer les diverses possibilités de faire le lien entre économie et société.

Plus de soixante ans plus tard, la tâche qui nous attend, à savoir construire une paix durable fondée sur la justice sociale, est aussi intimidante, et peut-être plus encore, que celle dont devait s'acquitter la Conférence à sa 26^e session en 1944. En effet, en ces premières décennies du XXI^e siècle, nous nous retrouvons une nouvelle fois dans un monde marqué

par la guerre et les rumeurs de guerre, mais aussi par des préparatifs de guerre qui mobiliseront non seulement toute la force et l'énergie de notre travail physique mais aussi la créativité de notre travail intellectuel – une guerre fondée sur la peur de l'autre, l'ignorance et l'impatience face aux différentes formes d'économie présentées et trop souvent perçues comme inévitables, même si elles sont nourries par une injustice permanente et des inégalités croissantes. Les fardeaux de la guerre – famines, atrocités, privations, déplacements, migrations forcées – pèsent à présent de plus en plus sur ceux qui sont les moins capables de les supporter, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Il nous incombe aussi, dans les nouvelles circonstances de notre époque, de recenser les défis auxquels nous devons faire face et de faire le point sur notre capacité d'y répondre. Allons-nous prévoir pour l'Etat un rôle de partenaire dans la construction d'une citoyenneté émancipatrice et plus inclusive? Compte tenu en particulier des problèmes que posent les changements climatiques et les questions de durabilité, pouvons-nous mettre en place une architecture institutionnelle et de politique générale qui non seulement envisage des partenariats, mais aussi prévoit l'existence d'un Etat entrepreneurial et d'institutions publiques entrepreneuriales, comme l'ont suggéré des intellectuels tels que Mariana Mazzucato, qui enseigne à l'Université de Londres?

Quelle étude sérieuse soutient par exemple l'idée selon laquelle un simple ajustement de nos pratiques actuelles devrait nous permettre de faire face à l'un quelconque de ces défis?

Les inégalités de richesse, de revenu et de pouvoir – qui sont à la fois une cause et une conséquence de la guerre – se creusent tant entre les nations qu'à l'intérieur de celles-ci, excluant des centaines de millions de personnes sur la base des lignes d'intersection des critères de classe, de nationalité, d'ethnie et de genre.

L'accumulation sans précédent de gaz à effets de serre dans l'atmosphère terrestre, héritage de deux siècles de civilisation industrielle, menace aujourd'hui une planète plus vulnérable que jamais et encore mal préparée aux conséquences catastrophiques des changements climatiques et à toutes leurs répercussions dévastatrices en ce qui concerne le déplacement des populations, les migrations involontaires, la dégradation de l'environnement et l'éclatement de nouveaux conflits visant à s'approprier des ressources naturelles en voie de raréfaction.

Pourtant, au moment même où, en tant que communauté internationale, nous détenons collectivement la capacité d'organiser notre travail dans un contexte de dignité irréductible et indivisible du travail, qu'il soit manuel ou intellectuel, et alors que nous disposons des ressources matérielles et intellectuelles nécessaires pour abolir toutes les formes de pauvreté humaine et que ces ressources pourraient nous permettre de mettre en pratique le principe de la Déclaration de Philadelphie, selon lequel «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales», ne sommes-nous pas en train d'aller droit vers l'échec au regard de ces objectifs? Lorsque nous affirmons le principe que je viens de citer, nous, Membres de l'OIT, acceptons une responsabilité morale, politique, sociale et économique non seulement vis-à-vis des peuples de nos propres nations mais aussi vis-à-vis des peuples des autres nations et, je tiens à le souligner, également vis-à-vis des générations à venir, car il ne peut y avoir de justice sociale qui ne soit illimitée, de paix qui ne soit universelle ni de solidarité qui ne s'exprime à l'égard de tous.

Il y a deux mois, je me suis adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de la Réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Il apparaît très clairement que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, cherche à répondre aux aspirations qui ont été exprimées dans les

résolutions sur la consolidation de la paix adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en 2016.

Dans le rapport qu'il a établi sur ces résolutions, le Secrétaire général a esquissé un plan d'action ambitieux pour le système des Nations Unies et ses institutions. Il présente une vision des Etats membres et des institutions des Nations Unies et s'appuie sur eux, en maintenant la cohésion entre les différents domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits afin que nous ne nous contentions pas de réagir.

Pourtant, les activités de l'Organisation des Nations Unies ont été compromises par les initiatives des plus puissants. Si nos prédécesseurs de 1944 avaient compris à quel point une responsabilisation à l'échelle mondiale était nécessaire pour maîtriser les flux internationaux de capitaux, ce qui a conduit à la création des institutions de Bretton Woods, nous ne sommes pas parvenus, à notre époque, à préserver ne serait-ce qu'un espace pour faire entendre le discours de la responsabilisation. L'avenir fera ressortir le contraste entre l'urgence morale du discours de 1944 et le spectacle contemporain qui se joue à Davos, et les générations futures en tireront les inévitables conclusions sur le plan moral.

Depuis sa création, l'Organisation internationale du Travail s'emploie à défendre l'idée selon laquelle la paix ne peut être construite, et ne peut être maintenue, que si elle est fondée sur un ordre économique juste et équitable, qui soit en mesure de répondre aux besoins et aux aspirations de tous les peuples dans toute leur diversité.

Selon les termes de la Déclaration de Philadelphie, qui résonnent encore aujourd'hui à travers les décennies, «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». L'Organisation internationale du Travail s'appuie, pour ses idées, pour son inspiration et pour ses décisions, sur les Etats eux-mêmes, sur les travailleurs et les employeurs et, pour le dire vite, sur près de cent ans de dialogue social à la recherche du consensus et du partenariat. En plaçant le travail décent et la justice sociale au cœur même de sa démarche, l'OIT s'est non seulement assurée de respecter son mandat mais a aussi établi sa crédibilité, et elle conserve toujours la capacité d'être l'une des organisations internationales les mieux à même d'aider les nations et les peuples à renforcer leur résilience et à prévenir les conflits.

L'Irlande, comme l'a dit le Directeur général, a pris part depuis 1923 au travail de transformation mené par l'OIT. Celle-ci est la première organisation internationale à laquelle a adhéré notre Etat devenu indépendant, et l'un de nos plus éminents fonctionnaires internationaux au cours des premières années de notre indépendance, Edward Phelan, a consacré sa carrière à cette Organisation et a joué un rôle déterminant dans la rédaction et l'élaboration de la Déclaration de Philadelphie. En tant que Directeur général, il a défendu et cultivé l'esprit de diplomatie et de dialogue qui a été et continue d'être la marque distinctive de l'Organisation. Il s'agit d'une diplomatie du bien commun, une diplomatie éclairée par les délibérations, la courtoisie et le respect, et non d'une diplomatie de transaction mesquine et cynique qui serait dérivée d'une théorie pauvre ou, dans le meilleur des cas, insuffisante et étroite, reposant sur la défense de certains intérêts ou la menace de préjudices.

L'Irlande, pays que je représente, sait, grâce à son propre processus de paix auquel vous avez fait référence, qu'une diplomatie fondée sur le respect mutuel et les récits pluriels et partagés peut parvenir à ses fins si elle est mise en œuvre avec cohérence et si ses objectifs sont transparents. L'accord de paix pour l'Irlande du Nord, signé le vendredi saint il y a vingt ans, représente et reste une réalisation extraordinaire, qui s'appuie sur nombre des principes directeurs énoncés dans la recommandation de 2017: l'importance de la réconciliation, la nécessité de la solidarité internationale, la nécessité de lutter contre la discrimination sous

toutes ses formes, l'impératif qui consiste à reconnaître les droits de l'homme fondamentaux – qu'ils soient civils, sociaux, économiques, culturels ou politiques.

L'appui au travail décent, à la protection sociale et aux droits fondamentaux ne va peut-être pas faire disparaître ou supplanter des convictions qui – comme dans le cas de l'Irlande du Nord, bien sûr – sont profondément ancrées en ce qui concerne les dispositions constitutionnelles sous lesquelles les gens souhaitent vivre ou les aspirations nationales légitimes que partagent de nombreux peuples dans le monde. Cela étant, l'accord de paix pour l'Irlande du Nord montre bel et bien que, lorsque toutes les parties à un conflit respectent et s'engagent à respecter les principes fondamentaux que sont le travail décent et la sécurité nécessaire pour prendre part à la vie publique et ne pas craindre que l'offre de services de santé, de logements ou de services éducatifs soit insuffisante, il est possible de créer un espace susceptible d'accueillir différentes aspirations, dans lequel on peut imaginer un avenir commun fait d'espoir et de possibilités.

Il importe également de souligner que nous n'aurions jamais pu parvenir à cette paix, ni la maintenir, sans le militantisme persistant et courageux des organisations de la société civile qui ont fait campagne pour une société plus pacifique et plus égalitaire. Le mouvement syndical, réunissant toute l'Irlande, a été l'un des opposants les plus fermes, les plus constants et les plus courageux au sectarisme. Nombre de ces campagnes contre le sectarisme et en faveur du bien-être des citoyens et des travailleurs ont été menées par les Irlandaises, du Nord comme du Sud. Cela démontre que l'égalité entre hommes et femmes ne peut jamais être un aspect accessoire de la consolidation de la paix mais doit être inscrite au cœur même de ce processus.

L'un des éléments les plus importants du processus de paix et du processus de consolidation de la paix en Irlande du Nord a bien entendu été le financement durable en faveur de la paix, assuré à la fois par le gouvernement de l'Irlande et le gouvernement du Royaume-Uni, ainsi que par le programme de l'Union européenne (UE) pour la paix et la réconciliation en Irlande du Nord et dans la région frontalière de l'Irlande (2000-2004) (PEACE II).

De fait, l'investissement de l'UE a une telle importance matérielle et symbolique qu'il est intégré dans l'accord de paix lui-même, par l'intermédiaire d'un organe chargé de la gestion des programmes spéciaux de l'UE qui coordonne le financement en faveur de l'Irlande du Nord, de la région frontalière et de l'ouest de l'Ecosse. Ce financement est destiné à la formation des jeunes, à la création d'espaces communs pour l'éducation et à la satisfaction des besoins des victimes du conflit.

Ces initiatives étaient appropriées, et le sont toujours, dans un contexte régional très particulier, qui n'est pas nécessairement reproductible dans d'autres parties du globe et qui est l'objet d'une certaine incertitude à l'heure actuelle. C'est pourquoi, en tant que Président de l'Irlande, je salue l'engagement de l'OIT dans son programme en faveur d'emplois au service de la paix et de la résilience.

Elargir les possibilités économiques, veiller à la reconnaissance des droits sociaux et économiques fondamentaux, promouvoir, faire progresser et réaliser le travail décent et faciliter le dialogue social entre les travailleurs, les employeurs et les organisations de la société civile sont des éléments essentiels du relèvement après un conflit et de la prévention de tout retour à la guerre.

Je salue donc l'ambition de placer l'Organisation internationale du Travail au cœur de nos efforts visant à créer une nouvelle architecture mondiale pour maintenir la paix; un investissement effectif et suffisant dans des programmes de consolidation de la paix fondés sur les droits non seulement sauvera des vies mais permettra aussi d'offrir aux peuples du

monde toutes les possibilités de développement et d'épanouissement humain que la paix peut apporter.

Ce sera nécessaire si nous voulons atteindre les objectifs de la très remarquable déclaration de solidarité mondiale partagée qu'est le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faveur duquel nous nous sommes engagés à New York il y a deux ans et demi.

Le message de l'Organisation internationale du Travail doit être porté à l'attention du monde entier. Ne serait-il pas vraiment préférable que l'on entende surtout parler des éléments nécessaires à la cohésion sociale dans les rues de nos villes, au lieu que les exclus soient abandonnés et condamnés à devenir la proie des xénophobes, des homophobes et des racistes?

Dans les circonstances actuelles, rien de ce que je viens de décrire ne sera facile. La diplomatie du bien commun mondial, dont cette Organisation donne l'exemple, cède la place à une résurgence du type de diplomatie qui avait cours aux heures les plus sombres du siècle précédent, caractérisée par des intérêts personnels étroits et, dans ce qu'elle a de pire, par un mépris des droits fondamentaux durement conquis qui sont au cœur du droit international tel que consacré par les conventions relatives aux réfugiés, la Déclaration universelle des droits de l'homme ou encore par les conventions régissant les droits au travail les plus fondamentaux.

Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies, il y a deux mois, j'ai dit que de nombreux citoyens du monde, et en particulier les jeunes, sont souvent consternés par l'idée selon laquelle, en ce qui concerne les Nations Unies, l'Assemblée générale peut s'occuper de ce qui est normatif ou fondé sur des valeurs, mais que, au Conseil de sécurité, c'est la force des puissants et des détenteurs du pouvoir qui doit l'emporter. L'aspect normatif est maintenant considéré comme quelque chose que l'on peut, pour ainsi dire, ranger sur une voie de garage. Ainsi, une fausse dichotomie entre ce qui est normatif et utile sur le plan théorique et ce qui peut être validé sur le plan empirique se crée du seul fait du manque d'envergure de certains commentaires.

Je pourrais aujourd'hui dire que cette Organisation a trop souvent et pendant trop longtemps été traitée comme si elle était uniquement normative, comme une sorte d'organe consultatif ou quelque écho de la conscience, dont on prend note puis qu'on balaie d'un revers de la main.

Je ne dis pas cela pour minimiser en quoi que ce soit le travail qui a été accompli par l'OIT. En effet, le programme intellectuel élaboré par cette Organisation par l'intermédiaire des travaux intellectuellement rigoureux et critiques menés par le Département de la recherche a permis aux nations et aux peuples de mieux comprendre les incidences profondes de la libéralisation de la finance et du commerce sur les droits en matière d'emploi, les marchés du travail, la nouvelle division internationale du travail et la portée et le pouvoir croissants des chaînes d'approvisionnement mondiales, contrôlées et organisées par des entreprises transnationales qui demeurent souvent parfaitement opaques à la communauté internationale.

Cependant, je mets au défi certains de nos Etats Membres de prouver qu'ils se sont réellement inspirés des principes de la Constitution et des conventions de l'OIT, ou de tout autre compte rendu des commissions de l'Organisation des Nations Unies pour les différentes régions du monde. Ces rapports sont pourtant étayés par des faits, rigoureux et pertinents dans leurs recommandations de politique générale, mais ils sont rarement cités par les gouvernements ou les organismes publics. Pour de trop nombreux gouvernements, il est bien plus commode de lire les rapports d'organes consultatifs idéologiquement prévisibles

qui ne sont pas le fruit de travaux de recherche et font rarement l'objet d'évaluations par des pairs.

Cette Conférence a elle-même été le lieu d'un très grand nombre d'interventions importantes concernant les droits. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée par la 86^e session de la Conférence, a fourni un cadre commun et universel permettant de parvenir à la dignité au travail dans un monde où les régions et les nations font l'expérience de tous les effets différentiels de la mondialisation, dont l'expansion et la récession, le développement et le sous-développement.

La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008, préconise une autre solution que les simples potions dérégulatrices du Consensus de Washington, à présent discrédité, fondée sur une perspective de travail décent pour tous et qui promet une mondialisation du socle social plutôt que du plafond social, une mondialisation fondée sur l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les droits au travail.

Cela devrait représenter plus qu'une voix parmi d'autres dans un chœur discordant où chacun reste dans sa tour d'ivoire. Trop souvent, les institutions financières internationales, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les Etats Membres se sont détournés des principes fondamentaux promulgués par l'Organisation internationale du Travail et ont été séduits – au point d'en devenir les partisans – par une théorie du gouvernement et de la gouvernance que l'on qualifie maintenant familièrement de néolibéralisme et qui est en réalité une idéologie qui ne veut pas dire son nom. Nous connaissons tous à présent son programme d'action: suppression des contraintes qui pèsent sur la croissance, utilisation et circulation des capitaux et des richesses, privatisation des actifs publics, forte réduction de l'imposition du capital, réduction de la protection sociale, manque d'intérêt pour le domaine public, démantèlement du processus de négociation collective dans de très nombreux Etats et, dans sa variante la plus extrême, rejet de la notion même de dialogue social. Cette idéologie s'appuie sur l'expérience radicale – dont elle s'inspire et qu'elle défend – d'une existence exclusivement individuelle perçue comme étant menacée par tout concept évoquant le domaine public, les citoyens d'un espace public partagé et les collectivités qui pourraient bénéficier de services fournis par des institutions tenues démocratiquement de rendre des comptes.

Je suis convaincu que toutes ces difficultés contemporaines peuvent être surmontées. Rappelons-nous en effet que, dans le climat difficile de la guerre froide, cette Conférence a lutté, et c'est tout à fait compréhensible, pour parvenir à un consensus. Alors que toutes les délégations nationales, qu'elles aient représenté un Etat, des travailleurs ou des employeurs, partageaient la même foi dans ce précepte immortel selon lequel la paix universelle et durable ne peut être établie que si elle est fondée sur la justice sociale, elles étaient en désaccord, souvent profondément, sur la manière dont devait s'exprimer cette justice sociale. Leurs arguments étaient légitimes; il était inévitable que ce qu'on appelait alors l'Est et l'Ouest proposent des visions du monde différentes basées sur leurs forces et sur leurs postulats erronés, voire violents. Il fallait aussi s'attendre à ce que les hérauts des pays ayant accédé à la liberté depuis peu fassent valoir leurs propres conceptions de la justice sociale et du rôle du travail.

Malgré tous ces débats et discussions, ce qui n'a jamais été mis en doute, c'est l'idée partagée selon laquelle la justice sociale doit être le principe organisateur sur lequel il faut fonder les actions de l'Organisation et de ses Membres – et la réalisation de cette idée était alors considérée comme possible. Pourtant, depuis la fin de la guerre froide, l'idée même que la justice sociale soit une fin en matière de politique générale, qu'il s'agisse d'une fin en soi ou du fondement sur lequel repose tout processus de paix – paix professionnelle, paix sociale, paix entre les nations, paix au sens le plus large –, a été contestée et même rejetée par beaucoup et remplacée par une idéologie qui sanctionne la pauvreté dans un monde

d'abondance et préfère le désir individuel au bien public, la consommation insatiable à la durabilité, l'accumulation sans frein à la diversité de la concurrence et les libertés du marché aux droits et à la dignité du travail. De fait, pour quelqu'un qui s'intéresse à la philosophie, si une notion a jamais été vidée de son contenu moral en termes philosophiques au cours de ces décennies, c'est bien celle de «liberté».

Cette Conférence et cette Organisation, ainsi que d'autres institutions des Nations Unies, ont souvent été bien seules à défendre une autre vision de la mondialisation dont nous avons pourtant tellement besoin, en particulier dans un environnement international où les voix sûres d'elles-mêmes, et qui assurent souvent leur propre promotion à Davos et ailleurs, ont parfois résonné plus fort dans les allées du pouvoir que n'importe quelle voix du travail, ou même que la voix de tant de petites et moyennes entreprises.

La rigidité de ces positions idéologiques et le fait qu'elles remplacent des théories vérifiables empiriquement sont, je pense, en train de céder du terrain, et c'est certainement une bonne chose. Ce que j'ai décrit commence – quoique lentement – à changer à présent, et je voudrais féliciter le Directeur général, Guy Ryder, et le personnel du Bureau international du Travail pour leur récente collaboration fructueuse avec certaines institutions financières internationales et avec l'OMC.

C'est le signe non seulement d'un succès institutionnel, mais aussi d'un changement progressif et nécessaire du climat intellectuel. Des institutions qui prônaient naguère – avec plus qu'une pointe d'orgueil et en répétant à loisir que tout cela était inévitable – des politiques néolibérales caractéristiques, telles que la libéralisation universelle des flux de capitaux ou la déréglementation et la création de marchés financiers, ont maintenant commencé à remettre en question ce qui constituait auparavant leurs prescriptions sacro-saintes et immuables en matière de politique générale.

Face à la perspective des conséquences d'une perte de la cohésion sociale, ces institutions parlent maintenant de la nécessité d'une «croissance inclusive» et de politiques permettant de combattre les grandes inégalités qui existent au sein des pays et entre eux en matière de revenus, de possibilités offertes et de richesses, et elles reconnaissent – certes un peu tard – que des sociétés plus égalitaires sont des sociétés plus saines.

Cela étant, ces institutions se rendent compte aussi que l'espace laissé par les institutions de médiation disparues est un espace dangereux, où il n'y a guère d'avenir pour le travail ou les emplois. Et, franchement, sans institutions de médiation, le grondement de la rue risque de devenir menaçant. De fait, l'apparition récente, dans les rapports internationaux, de perspectives évoquant une «économie comportementale» laisse présager peut-être plus que la simple mise à l'eau d'un canot de sauvetage à partir d'un navire en perdition; il pourrait s'agir d'une reconnaissance timide du fait que le rétablissement de la cohésion sociale est le seul moyen de faire face à la colère naissante de la «rue mondiale».

Plus important encore, après de nombreuses années de critiques émanant de l'intérieur comme de l'extérieur, ces organisations commencent à remettre en question certains a priori sur lesquels elles s'appuient depuis longtemps. J'ai été très impressionné par la capacité de l'OIT à mettre à l'ordre du jour certaines des questions les plus fondamentales concernant la répartition des revenus.

Les travaux récents de l'Organisation sur la part relative du revenu national brut qui revient au travail et au capital dans les conditions actuelles ont été une contribution précieuse au discours sur la responsabilité. Ces travaux, menés de concert avec le Fonds monétaire international, montrent que la part du travail dans le revenu national brut diminue dans la plupart des pays depuis 1980.

Quand on parle de travail, des fruits du travail et de la répartition des gains et des pertes de la mondialisation, la question que posent ces travaux de recherche est une question

fondamentale. Car si l'essentiel des gains de la mondialisation ne profitent qu'à quelques-uns et qu'il est prévu qu'il continuera d'en être ainsi tandis que les pertes sont imposées et infligées au plus grand nombre, pouvons-nous réellement envisager un monde pacifique?

Je tiens donc à féliciter ceux qui approfondissent le thème de «l'avenir du travail». J'ai parfaitement conscience du danger qu'il y a à limiter notre vision de l'économie à ce qui est mesuré par les méthodes traditionnelles du revenu, de la production et des dépenses à l'échelle nationale. Ce faisant, nous perdons de vue une grande part de tout ce qui constitue la substance même du monde du travail. Envisager l'avenir du travail est, dans tous les cas de figure, un exercice interdisciplinaire. Nos citoyens, comme nous tous, ont eu, ont et auront un rapport au travail perçu sous différents angles – et toutes ces différences sont importantes.

Le travail en tant qu'activité humaine est la faculté de se réaliser dans la plénitude de l'expérience vécue au sein d'une société et d'une culture données. C'est une expérience fondamentalement sociale et intimement liée à la citoyenneté. Pourtant, une bonne partie des tâches essentielles accomplies par les femmes – qui consistent à s'occuper de la famille, des malades et des personnes âgées, à entretenir le foyer et à éduquer les enfants – n'est pas mesurée si ces tâches ne sont pas effectuées dans le cadre du marché du travail.

Des économistes spécialistes du développement, comme Ester Boserup, nous ont rappelé que, très souvent, cela revient à masquer une double charge de travail, car les femmes sont très souvent condamnées à un travail perpétuel – un travail qui n'est pas émancipateur, comme j'en ai fait mention, mais qui est souvent long, ininterrompu et épuisant. Par ailleurs, de nombreux travailleurs en Europe font état de stress au travail, et il existe entre les pays des différences significatives à cet égard, qui sont associées aux niveaux de protection sociale, à l'inclusion prévue et à l'adéquation de l'offre publique dans le domaine public au regard de ces niveaux de stress signalés.

Sur tous les continents, de trop nombreuses femmes vivent dans des conditions précaires, avec un pouvoir d'achat limité, et sont aussi très vulnérables s'agissant de l'approvisionnement du foyer et de l'évolution rapide des prix des produits de base, qui est une caractéristique structurelle de l'ère actuelle de la mondialisation.

Dans une économie commerciale internationalisée, il y a peu de considération pour ces femmes. Les entreprises transnationales sont autorisées à transférer les risques tout au long des chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales, souvent à ceux qui peuvent le moins les supporter – les travailleurs agricoles ou les travailleurs des usines –, ce qui creuse encore davantage l'écart salarial entre hommes et femmes.

C'est pourquoi je salue chaleureusement le rapport relatif à l'initiative sur les femmes au travail, présenté à cette session par le Directeur général, et sa proposition d'établir de nouvelles formes de mesure statistique qui permettront de connaître la valeur de l'ensemble du travail accompli par les femmes. Cela devrait par exemple contribuer à garantir que l'économie des soins à la personne, qui est en plein essor, repose sur le travail décent et que des mesures permettant aux femmes d'avoir une meilleure maîtrise de leur temps de travail sont effectivement mises en œuvre.

Surtout, en cette journée où l'on parle de conflit et de consolidation de la paix, je voudrais saluer l'engagement qui a été pris de mettre fin, non pas d'ici à dix ans mais dès à présent, à la violence et au harcèlement contre les femmes sur le lieu de travail. Les agressions quotidiennes contre les femmes sont un scandale mondial qui ne connaît aucune frontière. Ces actes se produisent parfois dans un contexte d'esclavage, de servitude pour dettes ou d'enlèvement et de sévices physiques. Il faut y mettre fin, et cela exige une réponse mondiale qui commence sur nos propres lieux de travail, que ce soit dans les institutions des Nations Unies, dans nos administrations publiques, dans les usines, dans les fermes ou dans

les bureaux, et disons de façon claire et explicite que l'on ne doit jamais invoquer la culture comme prétexte pour empêcher l'application de l'un quelconque des droits de l'homme fondamentaux.

Lorsqu'il a reçu le prix Nobel en 1974, l'un de mes compatriotes, Seán MacBride, a parlé des impératifs de survie au XX^e siècle, qui, selon lui, ne pouvaient être atteints que par la mise en œuvre de la Charte des Nations Unies – rien de moins qu'une paix universelle. Alors que notre planète subit aujourd'hui les ravages des changements climatiques, les impératifs de survie dépendront de notre capacité de tenir la promesse de la Constitution de l'Organisation et de répondre aux exigences contemporaines de justice sociale mondiale.

Nous devons faire évoluer le discours sur le travail au-delà de la sphère du marché du travail. Le travail doit être discuté dans le cadre d'un modèle de capacité humaine, d'épanouissement humain au sein d'une société participative intimement liée à la citoyenneté. Cela remet en cause, j'ose le dire – non sans beaucoup de tristesse et avec respect –, bon nombre des connaissances contemporaines en matière de théorie et de politiques économiques qui ont si souvent échoué. Nous avons besoin d'une économie sociale redynamisée, qui puisse tenir compte des réalités écologiques et d'une éthique mondiale inclusive, et nous avons aussi besoin d'une intégrité intellectuelle qui privilégie et rende possible des connaissances et une pensée pluralistes. Une grande partie de ce travail est entrepris par l'OIT, que ce soit par l'intermédiaire de la Commission mondiale sur l'avenir du travail ou dans le cadre du travail intellectuel qui en a découlé.

Etant donné la diversité de notre histoire humaine, de nos traditions philosophiques, éthiques et religieuses ainsi que de nos systèmes économiques et sociaux respectifs, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de définition unique du travail ni d'expression unique du travail en tant qu'expérience humaine. Et ce serait une erreur de partir simplement du principe que nos institutions contemporaines – que nous avons le pouvoir de façonner – resteront inchangées, alors que les technologies économes en main-d'œuvre, détenues et appliquées par quelques-uns, façonnent la vie de la multitude.

Je salue donc le travail des intellectuels qui réfléchissent aux enjeux du changement. Par exemple, dans un document publié en 2016 par l'OIT, Dominique Méda a proposé qu'au lieu d'accepter un avenir inévitable – qu'il soit utopique, bienveillant ou malveillant quant à l'incidence des technologies – la politique publique pourrait consister à opérer un choix entre plusieurs options et être orientée de manière à assurer une conversion écologique dans des conditions qui protègent et même généralisent le travail décent. Ce document expose le type de pensée audacieuse, ambitieuse et éthiquement éclairée dont nous avons besoin à présent en ce siècle, une pensée qui replace le travail, comme toutes les activités humaines, dans le contexte de la citoyenneté mondiale et qui établit un lien entre travail, citoyenneté et adéquation de la réponse écologique.

Nous ne devons pas nous contenter d'être pleins d'espoir: nous devons aussi nous engager à agir. Tout bien considéré, avec ces deux grands succès moraux de la diplomatie du bien commun que sont l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable, nous disposons désormais de moyens qui nous permettent de concentrer, d'organiser et de mesurer nos efforts afin de pouvoir relever les défis de notre siècle et instaurer une paix durable. Le travail décent, l'égalité entre hommes et femmes et la justice climatique sont, après tout, au cœur même de ces deux dispositifs.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a proposé des réformes audacieuses et nécessaires du système des Nations Unies pour préparer toutes ses composantes aux tâches immenses qui les attendent et dont l'accomplissement exigera tout notre courage et toute notre énergie; l'Organisation jouera d'ailleurs un rôle central à cet égard. Les Nations Unies ont besoin de tout notre appui dès maintenant. Ce sont nos Nations Unies et, à bien trop d'égards, elles subissent un siège, de l'intérieur et de l'extérieur.

L'Organisation internationale du Travail et les droits auxquels elle se consacre n'ont jamais été aussi nécessaires et urgents qu'aujourd'hui. Si nous voulons parvenir à l'indispensable décarbonation de nos économies, si nous voulons être à la hauteur de ce qui est attendu de nous, nous devons redécouvrir un courage moral équivalent à celui dont cette Conférence a fait preuve en 1944, lorsqu'elle a déclaré que la paix ne pouvait reposer que sur des politiques et mesures internationales qui favorisent la réalisation de la justice sociale. Cela exigera une convergence de vues entre les institutions des Nations Unies, une voix unifiée s'élevant des diverses entités, des Etats Membres, des organisations de coopération régionale et, si nous voulons être sérieux, des institutions de Bretton Woods.

Il y a des signes avant-coureurs dont nous devrions prendre note. La vague de conflits internationaux dont nous avons été témoins et dont tant de peuples ont souffert au cours des seules vingt dernières années s'est produite au moment même où, à l'échelle de la planète, nous avons atteint le point culminant de notre histoire en ce qui concerne l'internationalisation des capitaux, des biens et des marchés.

La grande conflagration de la première guerre mondiale, qui a fait disparaître toute une génération et qui a donné naissance à cette Organisation, a éclaté au précédent point culminant de la mondialisation. Malgré les avertissements lancés par la Conférence par le passé, on a préféré, en trop de lieux, s'abstenir de mettre en place une mondialisation sociale, une mondialisation de l'interdépendance éthique, et poursuivre sans la critiquer une mondialisation du commerce et de la finance, une version étroite de la mondialisation qui a abusé de son autorité pour que des formes de réflexion intellectuelle trouvant leur origine dans l'humanisme restent ignorées. Cette hégémonie d'une pensée intellectuelle n'est pas un phénomène accidentel. Cette pensée est en gestation depuis les premières réflexions de von Mises et de von Hayek, quatre ans seulement après la réunion de 1944. Elle a colonisé les universités et les lieux d'instruction, réduit en servitude les fondations et les centres de réflexion et favorisé cette hégémonie à mesure que ces institutions abandonnaient ou dévalorisaient l'idée même de connaissances pluralistes.

Alors, soyons encore une fois attentifs à la leçon tirée du siècle dernier: la paix ne repose pas simplement sur des marchés communs et n'est pas davantage un accessoire ni une condition propice aux marchés, mais doit reposer sur une solidarité mondiale, intellectuellement puissante et fondée sur une connaissance appropriée de l'économie et de la fiscalité, qui vise à réaliser pour tous nos peuples la justice sociale et l'égalité sous toutes ses formes – égalité entre hommes et femmes, égalité économique, égalité sociale et égalité des chances. C'est ainsi que la paix sera construite et qu'elle sera maintenue au cours de ce siècle; un siècle qui doit, dans des conditions nouvelles et en constante évolution, façonner l'expérience du travail dans le cadre d'une citoyenneté mondiale durable et éthique.

Puissions-nous réussir ensemble. «Beir Beannacht».

La Présidente *(original anglais)*

Merci infiniment, Monsieur le Président, pour vos paroles qui enrichiront certainement nos travaux aujourd'hui, demain et au-delà.

Une fois encore, au nom des membres du bureau de la Conférence et des délégués de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail, je vous remercie d'être venu et de vous être adressé à cette assemblée aujourd'hui.

Monsieur le Président, nous vous sommes profondément reconnaissants de votre visite et de votre message, qui nous servira d'inspiration.

(La séance spéciale est levée à 13 h 30 et reprend à 15 h 15.)

**Visite de haut niveau de Son Excellence
M. Faustin-Archange Touadéra,
Président de la République centrafricaine**

La Présidente
(original anglais)

Nous reprenons nos travaux et, comme vous le savez tous, dans le cadre du Sommet de 2018 sur le monde du travail, Son Excellence M. Faustin-Archange Touadéra, Président de la République centrafricaine, nous fait l'honneur de sa présence cet après-midi.

Monsieur le Président, au nom de la Conférence, permettez-moi de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue et de vous remercier d'être venu prendre la parole devant notre assemblée, malgré votre emploi du temps très chargé.

Je donne tout d'abord la parole à M. Ryder, Secrétaire général de la Conférence, qui va souhaiter la bienvenue au Président et le présenter.

Le Secrétaire général de la Conférence

Monsieur le Président, c'est un très grand honneur de vous accueillir dans le cadre de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail et de vous souhaiter la bienvenue au Palais des Nations.

Brillant mathématicien, avec une exceptionnelle carrière universitaire, vous avez décidé de servir votre pays, la République centrafricaine, et de vous mettre au service de sa population.

Nous sommes, Monsieur le Président, très heureux de pouvoir vous entendre aujourd'hui vous exprimer sur les réponses que vous apportez aux défis du monde du travail dans votre pays et sur la façon dont vous saisissez les opportunités qui se présentent.

La République centrafricaine, nous le savons, occupe une place stratégique dans une sous-région complexe. Elle est confrontée à des défis économiques et sociaux ainsi qu'à des crises humanitaires et de sécurité, à l'afflux de réfugiés des pays voisins et à des déplacements internes de population.

Monsieur le Président, nous connaissons votre engagement en faveur de la paix et de la réconciliation, qui contribuera, nous n'en doutons pas, à restaurer l'espoir au sein de la population de votre pays, en particulier chez les jeunes.

Reconnaissant le lien entre paix et travail, vous vous employez à apporter des réponses à la demande de la population de votre pays pour des emplois qui lui permettent d'acquérir un niveau de vie décent. Ainsi, vous maintenez l'espoir d'un progrès social et économique pour tous.

Dans cet esprit, votre gouvernement a placé l'emploi, le travail décent et l'investissement dans la population au centre de ses objectifs politiques, posant ainsi les bases d'une croissance inclusive. Votre gouvernement s'efforce également d'équilibrer les réformes et d'exercer une discipline budgétaire, tout en respectant la justice sociale.

Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler ici le dialogue constructif que nous avons noué lors de votre visite à Genève en septembre 2017. Ce dialogue a été une excellente occasion de prendre pleinement conscience de votre vision personnelle du mandat de l'OIT et de votre attachement à la valorisation de l'action de notre Organisation.

Nous travaillons avec votre gouvernement pour faire de la protection sociale un domaine prioritaire afin que la population centrafricaine bénéficie d'un soutien de base qui lui permette de mettre à profit les possibilités offertes et de construire des vies décentes.

Aujourd'hui, je saisis également l'occasion pour vous remercier de l'intérêt que vous portez à la promotion du partenariat stratégique entre l'OIT et la République centrafricaine et du rôle que vous avez personnellement joué à cet égard.

Monsieur le Président, nous voyons votre présence comme l'expression renouvelée de votre attachement à l'OIT et de l'accomplissement de notre solide tradition de coopération.

Je vous remercie très chaleureusement, une fois de plus, de l'honneur que vous nous faites en intervenant dans le cadre de notre Conférence.

La Présidente
(original anglais)

Merci, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence. J'ai maintenant l'honneur d'inviter Son Excellence M. le Président Faustin-Archange Touadéra à prendre la parole devant notre assemblée.

M. Faustin-Archange Touadéra
Président de la République centrafricaine

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette assemblée de dignes représentants du monde du travail. Ma délégation et moi-même venons partager les réalités du travailleur centrafricain, auquel nous nous efforçons d'offrir les meilleures conditions de travail possibles dans un environnement portant les stigmates d'un violent conflit. Notre postulat de base est que la possibilité d'accéder à des emplois créateurs de revenus et de richesses constitue un enjeu majeur pour la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience en République centrafricaine.

Le conflit qui endeuille la République centrafricaine depuis 2013 a considérablement réduit la capacité de l'Etat à atteindre la population dans tous les coins et recoins du pays pour lui offrir les services de base nécessaires à son bien-être. En effet, depuis 2013, environ un tiers des habitants ont été déplacés. Actuellement, 582 377 Centrafricains sont inscrits à l'étranger auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et 687 398 sont des déplacés internes.

Cette crise a ébranlé la capacité de l'Etat à répondre aux besoins urgents de la population. Il est estimé que 5 pour cent seulement des fonctionnaires sont restés à leur poste en dehors de Bangui pendant la crise, à cause de l'insécurité et de l'effondrement du système de paie de la fonction publique. Cela a eu des conséquences réellement désastreuses pour le pays, car des secteurs vitaux comme ceux de la santé et de l'éducation ont été paralysés.

Notre priorité absolue est de relever tous ces défis de manière à ne plus permettre aux «entrepreneurs» de la violence de tenir en otage les ambitions légitimes de tout un peuple en quête de son épanouissement et sur la voie du mieux-être.

L'emploi constitue donc un de nos principaux axes d'action. Sur ce plan, nous déplorons la détérioration de la situation due à la réduction drastique des activités dans divers domaines à haut potentiel de croissance et de création d'emplois. Le recul a frôlé les 35 à 40 pour cent, notamment dans les secteurs des mines, de la forêt, de l'agriculture, des télécommunications et du développement rural. Le manque à gagner est énorme pour l'Etat en termes de recettes

fiscales et de revenus pour de nombreux ménages. Nombre de nos compatriotes ont perdu leur emploi, ce qui les expose à un risque élevé de dégradation de leur bien-être.

Si, dans l'absolu, le chômage est un drame pour celui qui le subit, il constitue une sérieuse hypothèque sur l'avenir lorsqu'il frappe les jeunes. Le chômage s'exprime sur trois plans. Sur le plan social, il accroît la pauvreté, dévalorise l'éducation et affaiblit les structures sociales et culturelles, qui sont la base de la cohésion sociale, car les jeunes, dans l'incapacité de trouver un emploi, sont beaucoup moins enclins à fonder une famille. Sur le plan économique, le chômage des jeunes est pénalisant, car ceux-ci constituent ainsi la tranche de la population la plus nombreuse qui consomme sans produire, dans un pays où le taux d'épargne est pratiquement nul, d'où une entrave à l'investissement. Sur le plan politique, le chômage en général, et plus particulièrement celui des jeunes, est source de troubles sociaux et d'instabilité politique. Les crises récurrentes qui ont ébranlé les bases de la production et de la croissance économique en République centrafricaine se traduisent par la réduction de la capacité de l'Etat à embaucher. De même, le secteur privé a vu s'effondrer ses moyens de soutenir sa production et sa croissance de production. Les possibilités de recruter en sont profondément affectées. Ainsi, l'un des indicateurs de ce taux de chômage élevé est que plus de 80 pour cent des demandeurs d'emploi ont moins de 35 ans.

C'est ainsi que l'économie de la survie a pris le pas sur l'économie formelle. Aujourd'hui, l'économie informelle représente plus des trois-quarts de l'activité économique nationale. C'est dans une telle situation de précarité et de faibles perspectives de travail décent que les jeunes deviennent une main-d'œuvre prisée par les entrepreneurs de la violence. Le chômage expose les jeunes à toutes sortes de pratiques de manipulation, d'intoxication et de radicalisation. Nous devons tous agir.

Pour renverser cette courbe négative, il nous faut relever un triple défi. Nous allons poursuivre sans répit le processus de paix, réconcilier notre peuple et restaurer les fondements d'un Etat fonctionnel. Nous travaillerons à l'amélioration du climat des affaires pour faciliter le réengagement actif des investisseurs. La reprise de la production économique, tout comme la relance de l'administration publique, nous impose de développer une offre de formation qui permette à nos jeunes de développer des compétences en adéquation avec l'évolution du marché, du travail et des opportunités d'emploi.

Nous voulons transformer cette force sollicitée pour détruire en un précieux capital de reconstruction nationale. Pour ce faire, je vais engager mon gouvernement dans la mise en œuvre de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, qui a été adoptée le 16 juin 2017 par la Conférence internationale du Travail à sa 106^e session.

En effet, en analysant ladite recommandation, l'on se rend compte qu'elle constitue un instrument idoine pour la République centrafricaine, dont les travailleurs et les demandeurs d'emploi ainsi que l'ensemble des employeurs, dans tous les secteurs de l'économie, ont été touchés par le long conflit qui a désarticulé les structures de création de richesses du pays. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à l'Organisation internationale du Travail, afin qu'elle appuie de manière particulière la République centrafricaine en vue d'en faire un pays pilote dans la mise en œuvre de la recommandation n° 205.

L'une des voies d'une paix durable en République centrafricaine consiste à se donner les moyens d'améliorer l'offre de travail pour accroître la productivité ainsi que la capacité de créer emplois et richesses. De plus, nous devons faire en sorte que le travail soit convenablement rémunéré pour pouvoir satisfaire les besoins de base et créer les conditions d'une répartition équitable des richesses au moyen d'un mécanisme de juste rémunération.

Mieux encore, notre préoccupation est que le travail bénéficie d'un environnement sécurisé et offre une protection sociale aux familles afin de préserver et de consolider la

dignité des travailleurs. Notre profonde conviction est que la nature décente du travail est également liée à la satisfaction que l'on en tire.

Pour la République centrafricaine, la bataille pour la promotion de l'emploi et du travail décent au service de la paix et de la résilience constitue un défi quotidien. En dépit des difficultés que traverse mon pays, je viens ici vous dire notre détermination à surmonter les obstacles dressés sur le chemin de la paix. Je viens aussi partager notre vision pour l'amélioration de la situation du travailleur centrafricain, qui ne cesse de démontrer sa capacité de résilience à nulle autre pareille. Celui-ci a affronté les affres d'une guerre abjecte, il a fait face à des conditions d'existence parfois infrahumaines, il continue à se battre avec dignité pour ne pas être définitivement noyé dans l'océan de sang que lui promettent les fossoyeurs de la paix. C'est ce travailleur-là, éprouvé mais digne, qui m'envoie faire entendre sa voix, faire connaître son combat pour la vie, réitérer son appel pour que le monde continue à le soutenir.

Comme je l'ai déjà souligné, à l'heure actuelle et plus que jamais, l'emploi est un impératif pour l'ancrage de la cohésion sociale. Il constitue un facteur déterminant pour une paix durable. La pauvreté endémique, entretenue par le déficit de formation, le chômage et le sous-emploi, constitue un immense défi à relever.

J'en appelle donc à la dynamisation de la coopération entre la République centrafricaine et l'Organisation internationale du Travail, sous ses multiples aspects. Je souhaite suggérer que, dans les meilleurs délais, une mission technique de haut niveau puisse se rendre à Bangui pour qu'ensemble nous analysons la réponse à apporter à la problématique de l'emploi et du travail décent, en mettant l'accent sur les pistes ci-après.

Premièrement: renforcer les capacités des fonctionnaires pour que, malgré la modicité des moyens de l'Etat, la qualité des services aux citoyens soit la plus optimale possible. Pour y répondre, et conscients qu'aucun programme d'envergure ne saurait réussir sans ressources humaines dotées des connaissances les plus actualisées, nous avons lancé un premier programme de formation qui ciblera 200 fonctionnaires de l'administration centrafricaine. Et nous avons l'ambition de lancer une deuxième vague de formation pour 200 fonctionnaires supplémentaires dans un proche avenir. Notre ambition, c'est d'offrir aux agents de la fonction publique centrafricaine des sessions de mise à jour et des programmes de formation continue afin d'assurer le plus haut niveau de qualité pour les services offerts aux citoyens.

Deuxièmement: rendre opérationnel un dispositif de protection sociale effective. Avec la crise, les coûts de la santé ne permettent plus un accès au plus grand nombre, et le travailleur centrafricain en pâtit considérablement. Dans l'idée d'améliorer les conditions de travail, nous voulons mettre en place un régime d'assurance-maladie pour les agents de l'Etat avec l'ambition d'en assurer l'universalisation assez rapidement. Les premiers contacts ont été établis avec le Directeur général du BIT, et nous voudrions saisir cette occasion pour demander l'accélération de ce processus, qui rentre dans le cadre des efforts visant à créer un mécanisme de protection sociale des travailleurs.

Troisièmement: promouvoir un dialogue social actif, fondé sur la concertation permanente, avec la participation des piliers du tripartisme que sont l'Etat, le patronat et les syndicats. Ce cadre de dialogue, qu'il faut améliorer, doit permettre de déterminer les mécanismes idoines pour éviter les crises sociales. Ce dialogue doit permettre de faire face aux demandes légitimes d'un mieux-être des travailleurs, dans un contexte où la rareté des ressources nous impose une production accrue et une gestion parcimonieuse afin de mieux assurer la redistribution inclusive des résultats obtenus.

Quatrièmement: promouvoir l'emploi décent pour les femmes et les jeunes. Dans le contexte de crise qui prévaut en République centrafricaine, les forces de production ont été

ébranlées. La relance de l'emploi doit mener à la mise en place d'un dispositif assurant sa pérennisation. En cela, l'appui dont a besoin la République centrafricaine consiste en la multiplication des projets à haute intensité de main-d'œuvre auxquels doivent être adossés des systèmes d'épargne. Ce mécanisme devrait permettre de créer des filets sociaux et d'accroître les capacités de reconversion. De plus, les filières de formation professionnelle en mode dual (formation-travail en entreprise) sont à privilégier dans le cas de la République centrafricaine dans le but de faire entrer sur le marché une main-d'œuvre rapidement opérationnelle.

Cinquièmement: mettre en œuvre un partenariat innovant pour la promotion de l'emploi en faveur des personnes déplacées et réfugiées. En République centrafricaine, près de 20 pour cent des habitants sont soit réfugiés, soit déplacés. Alors que les ressources sont de plus en plus rares pour répondre aux besoins de cette population en grande souffrance, j'invite tous les amis de la République centrafricaine à nous aider à innover dans nos approches de solution et à imaginer une formule de rapatriement et de réintégration à travers des filières de production assurant emplois et revenus. Mon gouvernement se réjouirait d'en approfondir le concept dans le cadre d'un partenariat avec l'OIT et le HCR.

Au regard de l'immensité du défi et de la situation encore fragile dans le pays, mais aussi de la solidarité de la communauté internationale, que je salue à chaque instant, la qualité doit toujours se renforcer. C'est pourquoi je sollicite l'appui du Bureau international du Travail pour la recherche et la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de l'Agenda du travail décent en République centrafricaine.

Tels sont les éléments que je voulais partager avec vous au nom de mon peuple. Telles sont les bases que nous voudrions consolider pour sortir la République centrafricaine des profondeurs abyssales d'une crise qui n'a que trop duré. Telle est notre idée de bâtir l'avenir sur les bases vertueuses du travail qui éloigne des sollicitations malheureuses. En cela, je suis venu à Genève pour un rendez-vous du donner et du recevoir en faveur du travailleur centrafricain.

La Présidente
(original anglais)

Merci infiniment, Monsieur le Président, pour vos paroles, qui revêtent une grande importance pour nos travaux. Une fois encore, au nom des membres du bureau de la Conférence et des délégués de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail, je vous remercie infiniment d'être venu prendre la parole devant notre assemblée aujourd'hui.

Commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

La Présidente *(original anglais)*

Nous allons maintenant passer à la commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1998.

La Déclaration de 1998 engage les Etats Membres, indépendamment de leur ratification des conventions pertinentes, à respecter, promouvoir et réaliser les principes inscrits dans les conventions internationales du travail concernant les quatre catégories de droits fondamentaux au travail: la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants; et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pour l'OIT et ses mandants, cette déclaration constitue une base solide d'engagements mutuellement complémentaires, qui sous-tendent la réalisation de l'objectif du travail décent et les activités de coopération pour le développement menées par l'OIT à cet effet.

Je donne à présent la parole à M. Ryder, Secrétaire général de la Conférence, pour qu'il nous fasse part de ses remarques liminaires.

Le Secrétaire général de la Conférence *(original anglais)*

Nous célébrons aujourd'hui le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de 1998. J'estime que cette Déclaration constitue l'une des réalisations historiques de l'Organisation et je considère de ce fait qu'il est tout à fait justifié que notre Conférence prenne le temps de s'interroger sur les incidences concrètes de ce texte et de faire le point sur la situation des droits de l'homme dans le monde du travail.

Je n'oublie évidemment pas que nous commémorons également cette année le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je suis véritablement enchanté que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, soit aujourd'hui présent parmi nous. J'espère qu'il nous éclairera sur les liens organiques qui unissent ces deux déclarations.

Alors que le monde sortait de la guerre froide et se trouvait confronté aux défis liés à l'émergence de l'ère de la mondialisation, la Déclaration de 1998 visait à donner des chances égales aux Etats Membres, à définir les droits et les principes nécessaires à cet effet et à énoncer les responsabilités qui incomberaient à cet égard à tous les pays. Je rappelle que la Déclaration a été fortement influencée par la lutte contre le travail des enfants, lutte qui alors ne cessait de prendre de l'ampleur. Enfin, comme l'a rappelé la semaine dernière Kailash Satyarthi, lauréat du prix Nobel, cette année est également celle du vingtième anniversaire de la Marche mondiale contre le travail des enfants.

Sommes-nous ainsi en mesure, vingt ans après, de célébrer le bilan de cette déclaration. Nous devons faire face aujourd'hui à d'inquiétantes menaces, on constate encore de graves et nombreuses violations, dont il faut craindre qu'elles ne revêtent aujourd'hui de nouvelles formes: malgré tout, je répondrai par l'affirmative, pour autant que nous restions conscients

que le but n'est pas pleinement atteint – en témoigne la persistance de ces violations – et fidèles aux impératifs qui en résultent pour nous.

Pour quelle raison célébrer ce bilan? Premièrement parce que, comme vous l'avez fait observer, Madame la Présidente, la Déclaration, qui doit être appliquée par tous les Etats, qu'ils aient ou non ratifié les conventions, est rapidement devenue ce que M. Brett, porte-parole des travailleurs en 1998, a comparé à un «puissant projecteur qui nous permettra d'illuminer des domaines jusqu'à présent restés obscurs». Les rapports mondiaux, et de nouvelles statistiques, nous ont à cet égard fourni régulièrement des informations actualisées et ont été à l'origine d'initiatives dans de nombreux pays.

Deuxièmement, la Déclaration est une composante à part entière de nombreux accords internationaux, notamment du Programme de développement durable à l'horizon 2030; elle constitue la substance même de l'ODD 8 de ce programme.

Troisièmement, on a continué de progresser au cours de ces vingt dernières années vers la ratification universelle des conventions fondamentales, dont je rappelle qu'elle constitue l'un des objectifs clés de notre Organisation. Permettez-moi de vous confier que la ratification par l'Iraq de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, – ratification qui m'a été notifiée au cours de la présente session – me procure une immense satisfaction.

Quatrièmement, malgré la persistance des nombreuses difficultés que je viens d'évoquer, des progrès bien réels ont été accomplis: si l'on compte encore aujourd'hui 152 millions d'enfants astreints au travail, ce chiffre a néanmoins diminué de presque 100 millions depuis le début du siècle. Nombre de personnes aujourd'hui ne mesurent sans doute pas l'ampleur des difficultés que nous, et bien d'autres acteurs, avons dû surmonter il y a une vingtaine d'années, ne serait-ce que pour attirer l'attention sur ce problème et parvenir à faire de la question du travail des enfants un enjeu prioritaire au niveau national comme au plan international.

En ce qui concerne le travail forcé, on connaît mieux aujourd'hui le caractère structurel de la servitude pour dettes et de l'esclavage, et l'on sait comment fonctionne la traite des personnes à des fins de travail forcé dans l'économie moderne. De nombreux pays ont donc renforcé leur législation en matière de contrôle de l'application, de protection et de voies de recours.

De nombreux pays ont par ailleurs étendu la portée de la législation contre la discrimination, afin qu'elle englobe, entre autres, l'âge, le statut VIH, le handicap ainsi que l'orientation et l'identité sexuelles. On constate cependant que les disparités salariales entre les hommes et les femmes sont toujours largement répandues, et l'on sait par ailleurs qu'il reste encore un énorme travail à accomplir pour assurer la protection des travailleurs migrants et des personnes qui fuient les persécutions.

Le discours que le Président Santos Calderón a adressé à la Conférence internationale du Travail la semaine dernière constitue, me semble-t-il, un précieux témoignage des progrès réalisés dans l'exercice de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Il faut toutefois savoir que la moitié des travailleurs dans le monde ne sont pas protégés par les conventions pertinentes, parce que leurs pays ne les ont pas ratifiées. Beaucoup reste donc à faire pour permettre aux titulaires de droits, et je reprends maintenant les termes mêmes de la Déclaration, de «revendiquer ... leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer».

En 1998, les sceptiques – et ils étaient nombreux – ont déclaré que la Déclaration, du fait de son caractère non contraignant, serait impuissante face au déferlement de la mondialisation, voire qu'elle exercerait un effet préjudiciable sur les instruments

juridiquement contraignants de l'OIT. Force est de constater que leurs prédictions ne se sont pas réalisées et que la Déclaration a eu un puissant impact.

Pour reprendre les mots de M. Potter, porte-parole des employeurs en 1998 «la Déclaration constitue une reconnaissance universelle d'un niveau de décence fondamental en dessous duquel aucune nation civilisée appartenant à l'OIT ne devrait tomber».

Nous nous devons donc, en ce jour de célébration du vingtième anniversaire de notre Déclaration, de mettre au cœur de nos préoccupations les millions de personnes qui ne jouissent pas des libertés fondamentales proclamées par la Déclaration; de renouveler l'engagement que nous avons pris de mettre fin au travail des enfants, au travail forcé, à la discrimination et aux atteintes à la liberté d'association et au droit de négociation collective. La ratification et l'application universelles des conventions fondamentales et du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, constitueront selon moi l'expression la plus éloquente de cet engagement renouvelé.

La Présidente
(original anglais)

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence. Je donne à présent la parole à notre éminent invité, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Son altesse royale le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein.

Je dois ajouter que le Haut-Commissaire avait déjà un autre engagement cet après-midi. Il nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui, mais il sera malheureusement obligé de nous quitter à la fin de son allocution.

M. Al Hussein
Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme
(original anglais)

C'est un grand plaisir d'être ici parmi vous pour célébrer le vingtième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui coïncide avec la commémoration tout au long de l'année, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En ces temps marqués par la recrudescence des troubles dans le monde et par la résurgence d'un nationalisme aveugle et la remise en question de nombreux acquis dans le domaine des droits, je saisis également cette occasion pour célébrer les formidables synergies qui se sont établies entre les mandats de nos deux organisations.

Il y a près d'un siècle, au sortir de la première guerre mondiale, l'OIT a été créée avec la conviction que la justice sociale est essentielle pour assurer une paix universelle et durable.

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée sur les ruines de la seconde guerre mondiale, et nombre de ses articles s'inspirent clairement des normes internationales et des valeurs communes que l'OIT avait élaborées. L'article 22, relatif au droit à la sécurité sociale, s'appuie sur les conventions de l'OIT relatives à la sécurité sociale; il a été précisé dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966.

L'article 23 sur le droit au travail s'inspire fortement des travaux du BIT dans le domaine des droits des travailleurs, notamment le droit à un salaire égal et à la liberté syndicale. Vos services et les nôtres œuvrent à une cause commune: veiller à ce que toutes

les femmes et tous les hommes puissent se prévaloir de l'ensemble des droits qui sont les leurs en tant que travailleurs et en tant que citoyens, et les exercer dans la dignité et sans peur ni discrimination.

Ces principes et ces droits sont énoncés et développés dans huit conventions de l'OIT et inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans neuf grands traités internationaux sur les droits de l'homme. Ils figurent également dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail que nous commémorons aujourd'hui. La Déclaration de 1998 promeut la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination. En la signant, chaque Etat Membre s'engage à défendre et faire appliquer des droits et des libertés qui conditionnent la dignité humaine, et sur cet instrument repose notre vision commune du travail décent pour tous.

Un anniversaire est l'occasion de faire le point et d'envisager l'avenir. Alors que nous fêtons ce vingtième anniversaire et que nous célébrerons l'an prochain votre premier siècle d'existence, nous pouvons affirmer avec force que l'approche tripartite de l'OIT a permis de promouvoir les normes relatives au travail et aux droits de l'homme en combinant l'action normative, la coopération technique et les activités de suivi. Le travail des enfants en est à cet égard la parfaite illustration: comme vient de le dire le Directeur général, le nombre total d'enfants astreints au travail a été réduit de près d'un tiers et le nombre de ceux astreints aux pires formes de travail des enfants a diminué de moitié.

Que pourra apporter la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail au cours des vingt prochaines années, alors que nous luttons contre la traite des êtres humains, l'esclavage moderne et le travail forcé? Alors que les outils numériques bouleversent notre façon de travailler dans un monde qui se heurte encore à de graves problèmes d'inégalité, de discrimination et de durabilité? Alors que les jeunes ont beaucoup de mal à trouver un emploi décent, la Déclaration de 1998 a-t-elle encore un sens? Peut-elle encore nous guider?

Oui, elle le peut et elle le doit, car à l'instar de la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est un texte vivant qui parle non seulement de principes, mais aussi d'efficacité et qui nous met face à nos responsabilités.

La justice et la justice sociale construisent la paix. Si nous voulons une paix et un développement durables sur cette petite planète, il est impératif de placer les droits de l'homme et les libertés fondamentales au cœur des politiques économiques et sociales des Etats, des entreprises et des groupes internationaux.

Tous ceux parmi nous qui travaillent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) savent que ce document est un manifeste pour les droits de l'homme et pour les droits des travailleurs. Les objectifs de développement durable ont ceci de durable qu'ils sont fondés sur des normes et des principes universels, et nous savons que le Programme 2030 est orienté vers l'action et le changement et qu'il conditionne l'avenir de l'humanité.

Une approche fondée sur les droits est essentielle pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie qui mène au travail décent et tenir la promesse de ne laisser personne sur le bord du chemin. Je suis convaincu que, quelles que soient les difficultés, nous travaillerons main dans la main pour faire tomber ces obstacles.

La Présidente
(*original anglais*)

Merci, Monsieur le Haut-Commissaire. Nous tenons à vous remercier d'avoir prévu du temps pour venir nous parler aujourd'hui en cette occasion importante.

Je donne à présent la parole à M. Batora, à M. Mdwaba et à M^{me} Passchier, qui vont s'exprimer au nom de leurs groupes respectifs.

M. Batora
Gouvernement (Ethiopie), s'exprimant au nom
du groupe gouvernemental
(*original anglais*)

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette auguste assemblée pour commémorer le vingtième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998, en cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens tout d'abord à remercier le Bureau d'avoir organisé cette importante manifestation historique, qui rassemble de hauts dignitaires et des délégués venus de ministères du travail et d'organisations de travailleurs ou d'employeurs, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et de la société civile.

Cette déclaration a non seulement jeté des bases solides pour la promotion de la justice sociale et des droits humains et droits au travail sur le plan international, mais elle représente en outre le cœur même du mandat de l'OIT à l'échelle mondiale: instaurer dans le monde une justice sociale portée par une approche collaborative et multilatérale associant gouvernements, travailleurs et employeurs. Cette commémoration nous invite à réfléchir au caractère universel et à la valeur de ces droits et nous rappelle combien ils restent pertinents dans le monde du travail d'aujourd'hui.

Alors que l'Organisation approche de son centenaire, et que le monde du travail connaît des mutations de taille, il est opportun de se pencher sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale en ce qui concerne les principes et droits fondamentaux au travail. Il importe également de noter que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail est l'instrument de l'OIT le plus largement cité dès qu'il est question d'éliminer toutes les formes d'exploitation et de discrimination dans le monde du travail. Cette déclaration offre en effet une assise solide pour la réalisation du travail décent pour tous, et engage tous les Etats Membres, quel que soit leur niveau de développement, à respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes inscrits dans les conventions internationales du travail concernant la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Ces quatre principes fondamentaux, et les droits humains qui leur sont associés, sont universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants. Par conséquent, nous estimons que l'attachement aux valeurs consacrées par les principes et droits fondamentaux au travail est essentiel pour concrétiser le travail décent et atteindre les autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les pays qui ont pris des mesures pour mettre en œuvre ces principes et droits fondamentaux en ont tiré des bénéfices tant sur le plan économique que sur le plan politique, et des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont pu s'affranchir de la pauvreté. Comme l'a déjà indiqué le Directeur général, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui

concerne la ratification des huit conventions fondamentales par les Etats Membres. La mise en œuvre de ces instruments reste cependant difficile dans le contexte de l'économie informelle et rurale, des chaînes d'approvisionnement mondiales et des zones franches d'exportation, ainsi que dans les situations de fragilité et de conflit.

Il s'agit également pour l'OIT et ses mandants d'intégrer les principes et droits fondamentaux au travail dans les partenariats, déjà conclus ou qui seront conclus, avec les organismes des Nations Unies et les institutions économiques régionales et mondiales. Nous invitons le Bureau à redoubler d'efforts pour promouvoir la ratification universelle des conventions fondamentales à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'OIT, et les Etats Membres à faire tout leur possible pour mettre en œuvre ces conventions. Il faudrait pour ce faire veiller au respect de tous les principes et droits fondamentaux au travail dans les activités de l'OIT, et notamment créer de nouveaux partenariats avec le secteur public et le secteur privé.

Les Etats Membres devraient faire preuve de plus de cohérence politique en encourageant la réglementation des marchés du travail dans le cadre de leurs politiques économiques. Les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), représentent une occasion pour l'OIT de promouvoir une telle cohérence ainsi que cette approche intégrée. Le rôle qui revient à l'OIT en la matière devrait consister à promouvoir la liberté syndicale, la négociation collective, le dialogue social et le tripartisme en tant que vecteurs efficaces du développement durable, et à suivre les progrès accomplis dans ces domaines.

Nous fêtons aujourd'hui les vingt ans de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et ce n'est pas une simple coïncidence si cette commémoration a lieu lors de cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail. En effet, d'intenses débats se déroulent sur l'avenir du dialogue social et de la coopération pour le développement, ainsi que sur la sensibilisation à la violence et au harcèlement dans le monde du travail. La Déclaration de 1998 est la pierre angulaire sur laquelle reposeront les politiques et normes futures.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel à tous les Etats Membres de l'OIT afin qu'ils renouvellent leur engagement en faveur de la ratification universelle et de la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT et du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, afin de progresser sur la voie du travail décent pour tous.

Pour conclure, je voudrais rappeler que la responsabilité d'assurer pleinement le respect, la promotion et la protection des droits fondamentaux, des droits humains et des droits au travail, consacrés par la Déclaration de 1998, nous incombe à tous – gouvernements, travailleurs, employeurs et autres parties prenantes. En effet, la dignité de la personne humaine, non seulement sur le lieu de travail mais en tout lieu, est une valeur suprême et indiscutable que nous devons tous défendre et inscrire dans nos actes. Je ne doute pas que ces grands principes touchant à la dignité humaine et au travail seront clairement réaffirmés dans le document final de la session historique de la Conférence qui, l'an prochain, fêtera son centenaire.

M. Mdwaba

Employeur (Afrique du sud), président
du groupe des employeurs
(*original anglais*)

Je tiens tout d'abord à saisir l'occasion qui m'est offerte de féliciter la Présidente pour sa nomination.

La Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail a profondément changé les règles du jeu. En effet, depuis juin 1998, aucun pays ne peut s'esquiver en faisant valoir qu'il n'a pas ratifié les instruments pertinents dès que sont en jeu la liberté d'association, la reconnaissance du droit de négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants et la non-discrimination.

La Déclaration de 1998 énonce les obligations constitutionnelles incombant aux Membres en vertu de leur appartenance à l'OIT et «constitue une reconnaissance universelle d'un niveau de décence fondamental en dessous duquel aucune nation civilisée appartenant à l'OIT ne devrait tomber». Cette commémoration coïncide en outre avec le dixième anniversaire de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008.

La Déclaration de 1998 n'impose pas aux Etats Membres les obligations détaillées des conventions qu'ils n'ont pas ratifiées; de même, elle n'impose pas aux pays qui n'ont pas ratifié les conventions fondamentales les mécanismes de contrôle applicables en vertu de celles-ci.

Les principes et droits énoncés dans la Déclaration de 1998 expriment l'essence des conventions fondamentales, à savoir leur finalité et leurs objectifs. Lorsque nous parlons des principes et droits fondamentaux au travail, l'enjeu pour nous est de savoir si les Etats Membres œuvrent effectivement à la réalisation des objectifs définis dans les conventions fondamentales. Nous nous intéressons essentiellement à ce qui se passe sur le terrain.

En adoptant la Déclaration de 1998, l'OIT a prouvé qu'elle était pleinement en mesure de faire face aux mutations du monde du travail. Les années quatre-vingt-dix ont été celles d'un formidable essor du commerce international: de fait, l'émergence d'une économie mondialisée et sa croissance accélérée sont considérées comme le phénomène qui a eu le plus grand retentissement sur l'OIT depuis sa création.

En Afrique, on dit que, lorsque la musique change, il faut aussi changer la danse. En 1998, l'OIT a adopté une approche pragmatique vis-à-vis des changements qui étaient alors à l'œuvre dans le monde du travail. Ce pragmatisme constitue une source d'enseignements précieux pour nous autres qui participons aujourd'hui aux travaux de la Commission mondiale sur l'avenir du travail et qui sommes appelés à examiner l'incidence de l'intelligence artificielle, de la numérisation et de la robotique.

Les tâches qui nous incombent aujourd'hui sont les mêmes que celles qui nous mobilisaient en 1998. Nous tenons à réaliser une avancée décisive sur le terrain; nous voulons être certains que l'OIT est pleinement en phase avec les évolutions du monde du travail et œuvre concrètement, de manière non bureaucratique, à l'avènement de la justice sociale pour tous. M^{me} Hajdu, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail du Canada, nous a invités hier – c'était dans le cadre d'une autre discussion – à nous défaire de nos discours bien préparés et à engager un dialogue sincère. Et sans doute est-il nécessaire que nous examinions de concert, en toute franchise, les moyens à mettre en œuvre pour rehausser encore le statut de cette Déclaration pour les années à venir au lieu d'adopter de nouvelles déclarations.

La Déclaration de 1998 a eu un impact considérable, bien au-delà des murs de notre Organisation. Le Pacte mondial et le Programme 2030 des Nations Unies ont intégré les principes de la Déclaration – la quasi-totalité des initiatives visant à inciter les entreprises à se comporter de manière responsable. Les codes de conduite et les déclarations de ces dernières s'y réfèrent également sous une forme ou sous une autre, et ils sont également intégrés dans des dispositifs encadrés par les gouvernements comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Bénéficiant d'une reconnaissance internationale, la Déclaration de 1998 est devenue l'instrument de référence incontournable en matière de droits au travail. Voilà qui témoigne à l'évidence de l'impact que l'OIT peut exercer lorsque nous travaillons tous ensemble sur la base de visées et de conceptions communes. Il est toutefois vrai que nous n'avons pas encore pleinement atteint nos objectifs. Entre les aspirations exprimées par la Déclaration et la réalité concrète, l'écart est encore bien trop grand.

Les chiffres du travail forcé et du travail des enfants restent alarmants. Des restrictions continuent de peser un peu partout dans le monde sur la liberté d'association et le droit de négociation collective, et tant de groupes sont encore victimes de la discrimination. N'en concluons pas que la Déclaration de 1998 n'a servi à rien, mais simplement que nous devons trouver des moyens plus efficaces et nous engager plus résolument à promouvoir et à réaliser ses objectifs. Les violations des principes et droits fondamentaux au travail constituent une violation des droits de l'homme et sont, à ce titre, inacceptables.

Dans un ouvrage récemment paru sur l'impact de la Déclaration de 1998, M. Tapiola présente plusieurs situations exemplaires qui ont été marquées par des améliorations significatives. Il est important de connaître ces cas de réussite et de s'en féliciter. Nous devons analyser les facteurs qui sont à l'origine de cette réussite. Nous devons examiner minutieusement notre façon de travailler en la soumettant à des évaluations rigoureuses si nous voulons que l'OIT accomplisse tout ce qui est en son pouvoir pour aider les Etats Membres à respecter, à promouvoir et à réaliser les principes et droits fondamentaux au travail.

Quant à l'avenir, n'oublions pas que la Déclaration de 1998 n'a pas pris une ride au cours de ces vingt dernières années. Les principes et droits fondamentaux au travail restent des valeurs essentielles que nous nous employons à faire triompher partout dans le monde. L'approche pragmatique de la Déclaration et de son dispositif de suivi conserve aujourd'hui tout son intérêt.

Je vous promets que le Directeur général et moi-même ne nous sommes pas mis d'accord pour citer M. Potter, porte-parole des employeurs lors de la négociation de la Déclaration de 1998: lorsqu'il s'est adressé à la plénière, il y a de cela vingt ans, ce dernier a déclaré, je cite «la réaffirmation des droits et principes fondamentaux de l'OIT dans cette Déclaration, représente la mission la plus importante que nous ayons jamais été amenés à remplir dans cette Organisation. Grâce à cette Déclaration, l'OIT affirme devant le monde entier que, à l'aube du XXI^e siècle, nous considérons comme une vérité première le fait que tous les travailleurs et travailleuses doivent être protégés contre le travail forcé et la discrimination, et leurs enfants contre toute forme de travail inappropriée. Les Etats Membres et leurs mandants en quête de justice sociale considèrent que ce sont là les valeurs, les principes et les droits qu'ils ont et auront à charge de faire respecter, aujourd'hui et dans l'économie mondiale du XXI^e siècle.»

Que pourrais-je ajouter à cela? Avant de terminer, je souhaiterais rendre hommage à tous ceux qui m'ont précédé à la tête du groupe des employeurs, qui ont été d'ardents défenseurs de la Déclaration de 1998, des partisans du changement et se sont pleinement investis pour que la Déclaration voie le jour. Je pense notamment à mon prédécesseur Jean-Jacques Oechslin, Vice-président employeur du Conseil d'administration, qui a été Président de la 86^e session de la Conférence internationale du Travail (1998) et qui nous a quittés l'an dernier. La détermination avec laquelle il s'est employé à faire de l'OIT le fer de lance de la défense des droits humains sur le lieu de travail est un exemple pour nous tous.

M^{me} Passchier

Travailleuse (Pays-Bas), présidente
du groupe des travailleurs
(*original anglais*)

Le message que je souhaite faire passer aujourd'hui est celui-ci: de la «Déclaration», nous devons passer à l'«action». Je pourrais m'arrêter là, mais je vais encore dire quelques mots.

Nous célébrons aujourd'hui le vingtième anniversaire de cette célèbre Déclaration de 1998, et le groupe des travailleurs ne peut manquer d'y ajouter le dixième anniversaire de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008. Ces deux déclarations, décisives, constituent des avancées majeures dans l'histoire de l'OIT après sa création en 1919 et l'adoption de la Déclaration de Philadelphie en 1944.

Comme le rappelle M. Tapiola dans son ouvrage paru récemment, intitulé *The teeth of the ILO: The impact of the 1998 ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work*, la Déclaration de 1998 a été l'aboutissement de débats souvent vifs et passionnés sur l'inclusion d'une clause sociale dans les accords de l'OMC et sur la nécessité de veiller à ce que les échanges commerciaux tiennent compte des normes internationales du travail, et à ce que l'OIT soit reconnue comme étant l'organisation compétente pour élaborer et suivre les normes fondamentales du travail reconnues dans le contexte de la mondialisation.

La Déclaration de 1998 dispose que tous les Membres de cette Organisation, même lorsqu'ils n'ont pas ratifié les conventions fondamentales, ont l'obligation de respecter, promouvoir et réaliser les principes énoncés dans lesdites normes concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination.

Permettez-moi de rappeler haut et fort que les conventions fondamentales s'appliquent à tous les travailleurs, quel que soit le type de relation de travail dont ils relèvent. En 1999, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, s'est ajoutée à la liste des conventions fondamentales et, en 2014, l'OIT a adopté le protocole relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, ce qui témoigne de la capacité de l'Organisation d'actualiser ses normes pour les rendre plus efficaces.

Les conventions fondamentales sont également devenues un élément central de la Déclaration sur la justice sociale de 2008 qui, comme la Déclaration de 1998, réaffirme que «les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes» et consacre un nouveau principe très important, à savoir que «la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime».

De nombreux succès ont été enregistrés au cours des vingt dernières années, et je tiens à remercier les nombreux gouvernements qui se sont fermement engagés en faveur de la ratification et de la mise en œuvre des normes fondamentales du travail, conscients de l'importance capitale qu'elles revêtent pour le bien-être et le développement durable de leurs économies et de leurs sociétés.

Toutefois, beaucoup reste à faire avant de parvenir à la ratification universelle, objectif initialement fixé à 1995. Trop de pays privent encore leurs travailleurs de leurs droits fondamentaux. Les statistiques récentes émanant de l'OIT et d'autres sources sont choquantes; elles indiquent que, aujourd'hui, 40 millions de personnes sont encore soumises à des formes contemporaines d'esclavage, 152 millions d'enfants sont astreints au travail forcé et plus de 15 millions de femmes et de filles sont prisonnières d'un mariage

forcé, et que les femmes continuent d’être rémunérées en moyenne 23 pour cent de moins que leurs collègues masculins.

La liberté syndicale et la négociation collective ne sont pas seulement des droits fondamentaux; comme énoncé dans la Déclaration sur la justice sociale de 2008, elles revêtent aussi une importance particulière en tant que droits qui en garantissent d’autres, offrant aux travailleurs les moyens de participer activement à l’amélioration de leurs propres conditions de vie et de travail. Il est donc tout particulièrement préoccupant que plus de 50 pour cent des travailleurs dans le monde vivent dans un pays qui n’a pas ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ni la convention (n° 98) sur le droit d’organisation et de négociation collective, 1949, et ne soient pas protégés de manière adéquate par les normes fondamentales qu’elles consacrent. Nombre de ces travailleurs sont engagés dans des formes atypiques d’emploi, anciennes et nouvelles, et on compte parmi eux beaucoup de jeunes et de femmes.

Pour cette raison, le groupe des travailleurs attend de la célébration prochaine du centenaire qu’elle soit l’occasion pour l’OIT de réaffirmer et renforcer son engagement en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de toutes les normes fondamentales du travail, tout particulièrement des conventions nos 87 et 98. A sa dernière session, la Commission pour les principes et droits fondamentaux au travail, dans le prolongement de la discussion récurrente sur ce sujet, a décidé de renforcer le suivi annuel au titre de la Déclaration de 1998 concernant les conventions fondamentales non ratifiées. Nous devons désormais passer à l’action afin d’accroître le taux de ratification.

Nous devons nous fonder sur les principes consacrés dans les déclarations de 1998 et de 2008 pour instaurer les règles du jeu équitables dont nous avons besoin à l’heure de la mondialisation, qui se caractérise par l’internationalisation de la production et des services dans les chaînes d’approvisionnement mondiales et par la mobilité des capitaux. Nous devons aussi créer de meilleures synergies avec la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, nouvellement révisée, afin de renforcer le dialogue entre entreprises et syndicats ainsi que le dialogue tripartite au niveau national concernant les investissements.

Enfin, comme le préconise la Déclaration sur la justice sociale de 2008, nous devons renforcer la cohérence des politiques avec les autres organisations internationales et régionales dont le mandat est proche de celui de l’OIT pour faire en sorte que progrès économique et progrès social aillent de pair.

Vingt ans après l’adoption de la Déclaration de 1998 et dix ans après l’adoption de la Déclaration sur la justice sociale de 2008, les mandats de l’OIT doivent renforcer leur engagement en faveur de ces valeurs fondamentales et leur donner effet. C’est en cela que consiste le mandat de l’OIT, et le groupe des travailleurs est disposé à s’associer aux efforts déjà mis en œuvre pour que le travail ait un avenir dans lequel les normes fondamentales du travail seront ratifiées et mises en œuvre pour le bien de nos économies et de nos sociétés.

Comme je l’ai dit au début de mon intervention, de la «Déclaration» nous devons passer à l’«action».

La Présidente
(original anglais)

Ainsi s’achève notre séance spéciale. Je souhaite à nouveau vous remercier pour votre participation.

(La séance spéciale est levée à 16 h 35.)